

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Mercredi 18 septembre 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Jean-François Caruso*, *M^{me} Maria Casares* et *M. Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 septembre, mercredi 18 septembre et lundi 23 septembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, d'abord, je vous prie d'excuser le son de ma voix, en souhaitant qu'il n'empire pas...

Après les réponses aux questions orales, nous traiterons les urgences acceptées hier, c'est-à-dire les motions M-1092 et M-1093, le projet de délibération PRD-69 et le rapport de la commission des pétitions P-302 A.

3. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je réponds aux questions qui ont été posées hier, mais je ne suis pas certaine de les avoir toutes bien comprises. Si par hasard je réponds un peu à côté, vous viendrez vers moi et je vous donnerai les renseignements qui vous intéressent. La première question a été posée par M. Medeiros, qui demandait des précisions quant au restaurant de l'UGS, qui a fermé ses portes. Cet établissement a été mis en faillite le 11 avril dernier et il est aujourd'hui, selon la procédure légale, gérée par l'Office des poursuites et des faillites. Le bail a été résilié par la Gérance immobilière municipale (GIM) avec effet au 31 juillet 2013. Nous sommes dans l'attente du déroulement de la procédure menée par l'Office des poursuites, notamment la reprise de bail, puisque c'est l'Office des poursuites qui, légalement, doit gérer cet aspect-là du dossier. Un délai est fixé par l'Office des poursuites au 1^{er} octobre 2013. Passé cette date, je reviendrai vers vous.

Une deuxième question posée par M. Medeiros, dans la foulée, concernait le kiosque de l'île Rousseau. Monsieur Medeiros, si j'ai bien compris, vous souhaitiez savoir à qui avait été attribué le kiosque... (*Remarque de M. Medeiros.*) Il y a une procédure avec l'ancien tenancier, mais devant la Cour de justice et non pas devant le Tribunal fédéral. La Cour de justice, sur certains éléments, a donné raison à l'ancien tenancier, notamment sur la reprise de l'inventaire, et l'a débouté sur d'autres points, notamment les frais d'huissier, de procédure. Il nous

doit aussi un arriéré de loyer. Donc, pour partie la Ville a eu gain de cause et, pour partie, c'est l'ancien tenancier qui a eu gain de cause. La Ville devra décider de la suite qu'elle entend donner à ce dossier, à savoir si elle entend le porter jusqu'au Tribunal fédéral, ce qu'elle pourrait faire. Nous n'avons pas encore statué. A ce stade, cela ne me paraît pas forcément très opportun, mais je regarderai avec les services si nous allons jusqu'au Tribunal fédéral. La partie adverse peut aussi, si elle le souhaite, aller au Tribunal fédéral.

Une question a été posée par M^{me} Klopmann sur les Halles de l'Ile, sur ce que le Conseil administratif entendait faire face aux allégations de la gérante de la brasserie des Halles de l'Ile. Vous savez que, s'agissant de la gestion des établissements publics de la Ville de Genève, un partenariat entre la Ville, pour la Gérance immobilière municipale (GIM), et le syndicat Unia a été mis en place. Tous les établissements publics de la Ville qui connaîtraient des litiges en lien avec le droit du travail seront traités à la même enseigne. Pour répondre à la préoccupation de M^{me} Klopmann, il va sans dire que les Halles de l'Ile seront traitées comme tous les autres établissements publics. Une rencontre est organisée entre les services, donc la GIM, la gérante du lieu et le syndicat Unia, par rapport aux allégations des uns et des autres. A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à certaines questions qui m'ont été posées hier. J'étais absent et je précise que j'étais en Chine pour représenter la Ville de Genève auprès de la Fédération internationale des villes du tourisme. C'est Genève Tourisme qui a sollicité le Conseil administratif pour représenter la Ville et le Canton de Genève. Cette fédération vise à faire en sorte d'échanger un certain nombre d'informations et de contacts aux niveaux politique et technique en matière de tourisme. Pour la Ville de Genève, l'idée est évidemment d'attirer un maximum de touristes chinois, étant précisé que leur nombre croît d'année en année. C'est donc la raison pour laquelle j'étais absent hier.

Je réponds tout d'abord à la question de M. Gisselbaek, qui me demandait quand la proposition PR-929, relative au renouvellement des véhicules obsoletés du Service des espaces verts (SEVE), serait complètement mise en œuvre. Concernant ce fameux crédit de plus de 11 millions de francs votés par votre Conseil en juin 2012, pour le renouvellement et l'assainissement du parc de véhicules et d'engins motorisés de la Ville de Genève, je rappelle que le Conseil municipal a pris la décision de plafonner les dépenses d'investissements pour l'exercice 2013. Cette décision a obligé le Conseil administratif à étaler dans le temps un certain nombre de dépenses liées à des crédits votés. En ce qui concerne les objets prévus dans la proposition PR-929, les commandes de camions lourds pour le service Voirie – Ville propre ont été priorisées, parce qu'ils sont indispen-

sables à la continuité des prestations en ville de Genève. Il s'agit évidemment de garantir la levée des ordures dans notre ville.

A ce stade, je peux vous informer que huit véhicules et engins ont été commandés pour le SEVE; il s'agit d'un poids lourd, d'une pelle mécanique, de cinq tondeuses et d'un tracteur, ce qui équivaut à environ 20% des objets prévus pour ce service. Je précise que la procédure d'appel d'offres pour 15 petits transporteurs, qui sont très importants pour que le SEVE puisse effectuer son travail, a été lancée en septembre 2013 et qu'au terme de cette procédure le SEVE disposera d'environ 55% des objets qui lui sont destinés dans cette fameuse proposition. L'acquisition des 18 objets restants sera planifiée en tenant compte des priorités et du volume financier que votre Conseil nous indiquera. A toutes fins utiles, je précise que pour pallier le manque d'engins et pour faire en sorte que le SEVE puisse travailler dans des conditions convenables, j'ai décidé de louer cinq véhicules pendant les mois qui nous séparent de l'acquisition de ces véhicules.

Ensuite, M^{me} Wenger m'a interrogé, en lien avec cette première question, sur mes engagements et ma vision politique consistant à verdier l'espace public. Je ne reviendrai pas sur la question du matériel, mais je vais insister sur la vision politique du magistrat qui vous parle. Ma vision est de dire que les espaces verts, ce n'est pas simplement les parcs, mais c'est aussi l'espace public. Je pense qu'il est nécessaire de renaturer certains endroits en ville, de planter des arbres notamment – je crois que vous y êtes sensibles – et de faire en sorte que les projets dans l'espace public puissent intégrer des éléments naturels.

Le SEVE a créé il y a quelques années un bureau d'études qui permet à des architectes-paysagistes d'imaginer des projets dans l'espace public. Il est nécessaire, selon moi, de faire en sorte que ces projets puissent être réalisés sur le terrain. J'aimerais aussi préciser que cette vision n'est en aucun cas en contradiction avec les missions du SEVE, au contraire. Par exemple, le SEVE a réalisé cet été deux projets de verdissement: le jardin itinérant, en phase test pour voir comment la population réagissait à ce type de réalisation, et le verdissement du pont de la Machine. Ces deux projets ont été portés par le SEVE et je remercie d'ailleurs tous les collaborateurs, en particulier les gens de terrain, qui ont travaillé d'arrache-pied dans les limites des moyens actuels. Je tenais à le souligner et à les remercier encore une fois pour tout le travail fait dans les parcs et en dehors de ceux-ci.

M^{me} Magnin m'a posé une question concernant un projet de déchetterie sur la place du Perron. Je suis en mesure de vous indiquer que la future déchetterie enterrée devrait voir le jour en face du magasin InterDiscount, en bas de la rue du Perron. Elle devrait se situer sur les actuelles places pour deux-roues qui, bien entendu, seraient compensées dans le périmètre.

M^{me} Burger m'a posé une question concernant l'insalubrité de l'arrêt du tram 14, situé sous les voies CFF. Je suis d'accord avec vous, Madame, c'est un endroit

Questions orales

difficile et je ne suis pas étonné de votre question. Je sais que vous l'aviez déjà posée à mon prédécesseur. Je peux vous dire que cet arrêt des TPG est très fréquenté et qu'il est sali immédiatement après le passage des nettoyeurs. La Voirie commence son travail à 4 h ou 5 h du matin avec une grande balayeuse, également avec des balayeurs qui passent à côté. Mais, dès 10 h, il n'est plus possible de laver ce secteur sans éclabousser les gens qui attendent à l'arrêt de tram. Il est difficile aussi pour les employés de se faufiler dans ce périmètre très dense, où il y a énormément de monde. C'est un problème, nous essayons de trouver des solutions, mais il est difficile d'avoir un résultat satisfaisant. Sachez que j'en suis pleinement conscient et j'ai demandé à la Voirie – Ville propre de travailler encore davantage pour régler cette problématique.

Je réponds maintenant à M. Buschbeck, qui me posait la question de savoir comment le Service des espaces verts (SEVE) entretenait les grands pots de fleurs urbains, dont certains sont laissés à l'abandon. En général, ces grands pots sont à la charge du SEVE. Je ne vous cache pas qu'il s'agit d'un vrai problème pour le service, qui n'arrive que très difficilement à faire face aux nombreux actes de vandalisme que subissent quotidiennement ces pots. J'aimerais relever que dans certains cas, comme à la rue des Ouches, ce n'est pas le SEVE qui s'en occupe. Ces pots devraient être entretenus par des associations de quartier, comme elles s'y étaient engagées lorsque la demande avait été faite. Mais il y a un véritable problème de suivi et d'entretien de la part de ces associations. Cela dit, j'ai demandé au SEVE de trouver une solution, en collaboration avec les associations, car le but est que ces pots soient beaux, que les plantes soient belles et que la population soit contente. Sachez, Monsieur Buschbeck, que j'ai transmis votre demande au SEVE et qu'il travaillera à ce sujet avec les associations.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle m'a interrogé sur la pertinence qu'il y avait à mettre sur le domaine public ces fameuses poubelles intelligentes, qui ont un capteur solaire et un compacteur. Pour mémoire, je rappelle que ces poubelles peuvent, grâce à cet équipement, accueillir sept fois plus de déchets qu'une poubelle normale et qu'elles envoient, lorsque la poubelle est pleine, un signal internet directement aux équipes. Celles-ci passent beaucoup moins souvent pour vider ces poubelles, une fois par semaine, alors qu'une poubelle normale est vidée plus de deux fois par jour. Cela dit, je précise que ces poubelles n'ont pas été acquises par la municipalité, mais qu'elles ont été louées dans le cadre d'une phase test que j'ai souhaitée. Les équipes voulaient absolument tester ce modèle, qui est installé dans d'autres villes et qui a montré des résultats.

Nous ferons un bilan intermédiaire. D'un côté, ces poubelles ont des avantages, mais, de l'autre, elles sont très chères, environ 8000 francs – j'en ai été le premier étonné – alors qu'une poubelle normale coûte 800 francs. Nous verrons donc le temps qu'on arrivera à dégager, car l'enjeu est de faire un investissement pour économiser du temps et de savoir si cet élément-là est prépondérant et prend

le dessus sur le coût assez important de ces poubelles. Quand j'aurai pris une décision, mes collègues en seront saisis, ainsi que le Conseil municipal le cas échéant.

Je réponds ensuite à une question de M^{me} Pérez. Je vois qu'elle n'est pas là, je vous demande de lui transmettre ma réponse. Elle demandait des explications concernant, je cite, «la grève de la facturation des ambulanciers du SIS suite à un litige sur les heures de travail». D'abord, je précise qu'il n'y a pas eu de grève, mais que les ambulanciers du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) ont exprimé leur mécontentement. Depuis un certain nombre d'années, les ambulanciers du SIS souhaitent travailler moins d'heures par semaine, compte tenu de la pénibilité de leur travail. Sachez que cette pause sur la saisie de documents pour la facturation est terminée et qu'elle n'aura duré en réalité que deux semaines. Je précise que cela n'a entraîné aucun incident par rapport à la prise en charge des patients. En outre, à ma demande, le Conseil administratif est d'accord d'entrer en discussion, de prendre acte des revendications du personnel ambulancier, et de négocier éventuellement avec eux, étant précisé que tous les paramètres pourront être discutés et pas uniquement la question des heures de travail.

Je réponds à une question de M. Gauthier qui demandait à connaître les détails et l'ampleur financière de l'externalisation des activités du SEVE. Monsieur le conseiller municipal, je vous précise que les tâches régaliennes du SEVE, à ma connaissance, ne sont pas externalisées. La majorité des frais liés à des entreprises extérieures proviennent du nettoyage des parcs et des places de jeux à l'intérieur de ceux-ci durant le week-end. Vous n'êtes pas sans savoir que le personnel du SEVE ne travaille pas le week-end, contrairement au personnel de la Voirie. Si vous voulez que la population puisse profiter, notamment durant l'été, de parcs propres, il nous faut pouvoir mandater des entreprises pour pallier les urgences en matière de nettoyage.

Je précise également qu'il y a, par exemple, des frais de remise en état du gazon suite aux Fêtes de Genève. Là, typiquement, on externalise, parce que des entreprises fournissent le nouveau gazon. Puis, à titre d'exemple, en 2013, nous avons procédé à un changement des canalisations et de l'arrosage au cimetière de Saint-Georges pour un montant de 60 000 francs. Nous avons également fait appel à une entreprise privée pour la plantation mécanisée de bulbes. La raison en est simple, c'est que nous n'avons pas, au sein de l'administration municipale, la machine qui nous permet de le faire. Ce sont 300 000 bulbes qui ont été plantés au bord des quais, au parc La Grange, ainsi qu'au parc des Franchises. Voilà quelques exemples. Mais soyez rassuré, Monsieur, les tâches régaliennes et toutes les missions liées à la gestion des espaces verts sont maintenues au SEVE. Il n'y a aucune volonté du Conseil administratif d'externaliser des prestations typiques du SEVE à des entreprises tierces, sauf exceptions.

Questions orales

Je réponds enfin à M^{me} Baranova, qui me posait la question de savoir quelle était la contrepartie qu'octroyait le Canton à la Ville de Genève s'agissant de la délégation des compétences dans le cadre des nouvelles missions attribuées aux agents de la police municipale (APM). Sachez, Madame la conseillère municipale, que l'augmentation des compétences des APM est une mesure cantonale décidée par le Grand Conseil, qui a voté la loi proposée par le Conseil d'Etat et demandée par l'ensemble des communes genevoises, dont la Ville de Genève, pour améliorer l'efficacité du travail sur le terrain. Je donnerai un exemple très concret qui est la capacité d'arrêter un contrevenant. Nous étions dans la situation ubuesque où, lorsque la police municipale voulait arrêter un contrevenant, par exemple un organisateur de jeu de bonneteau, elle ne pouvait traiter le cas elle-même et devait remettre à la police cantonale le contrevenant. La loi nous permet désormais d'emmener la personne au poste de police municipale pour contrôler son identité, de faire un certain nombre de démarches, avant de la remettre au poste de police cantonale.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de réfléchir en termes de délégation de compétences ou de report de charges: il s'agit de faire en sorte que la police municipale puisse répondre de manière beaucoup plus efficace aux besoins du terrain. Je précise également que notre Conseil ainsi que le Conseil d'Etat ont signé un contrat de collaboration sur une période d'une année, de manière à coordonner le travail des APM et celui de la police cantonale. Un certain nombre d'actions sont menées en commun, ce qui n'était pas possible avant. Je pense vraiment que cette possibilité offerte par la nouvelle loi et l'accord de coopération rend le travail des forces de police cantonales et municipales plus efficace.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je réponds à une question qui a été posée au Conseil administratif in corpore concernant les emplois de solidarité (EdS) et l'association Partage. Je vous communique la décision prise ce matin par le Conseil administratif. Notre Conseil a décidé de mettre fin au partenariat avec l'association Partage et d'internaliser les prestations effectuées par cette entreprise. *(Quelques applaudissements.)*

Je précise que les prestations fournies par les grévistes étaient de deux ordres: premièrement, le nettoyage des centres de tri et, deuxièmement, l'aide aux personnes âgées et handicapées pour descendre leurs débaras sur le domaine public. Les syndicats ont indiqué toute une série d'autres prestations, mais je peux vous garantir qu'il n'y avait que ces deux prestations qui étaient fournies. Toujours est-il que, dans les faits, le partenariat s'est arrêté. Nous allons formellement communiquer à l'association Partage que nous souhaitons mettre fin à ce partenariat et, s'agissant de l'internalisation de prestations, elle pourra se faire dans la mesure des moyens disponibles.

Le Conseil a également décidé que les personnes concernées bénéficieraient d'un traitement prioritaire lors des prochains processus d'engagement à la Voi-

rie, dans le cadre des prochains départs à la retraite. Concrètement, ces employés auront droit à un entretien d'embauche, il sera tenu compte de leur situation professionnelle, notamment de leur parcours en Ville de Genève. Leur engagement par la Ville de Genève sera donc possible, mais ne sera pas garanti.

J'ajoute que, conformément à ce qui avait été discuté il y a quelques semaines, le Conseil administratif fera un inventaire au sein de l'administration pour déterminer combien d'EdS travaillent directement ou indirectement pour la Ville de Genève. Nous en avons déjà une idée pour un certain nombre de services, mais nous allons poursuivre notre travail d'inventaire. Voilà la position du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je réponds à la question concernant cette fameuse barrière qui longe le quai du Cheval-Blanc. Comme je vous l'ai indiqué hier, elle se trouve sur les deux communes. Nous sommes conscients de l'état déplorable de cette barrière, de même que la commune de Carouge. Nous allons donc soit déposer une proposition pour remettre en état cette barrière, soit profiter de l'aménagement de la piste cyclable qui doit être réalisée pour intégrer cette demande d'équipement dans la voie verte.

Je réponds à la question posée par M. Carasso en juin, sur le tronçon de route entre le rond-point Jean-Jacques et le pont des Délices. Je peux lui donner des délais précis: les travaux seront terminés à la fin du mois de septembre 2013, avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant, conformément à ce qui avait été annoncé au mois de mars 2013. L'installation de chantier sera enlevée une fois les travaux d'aménagement terminés, d'ici au 15 octobre 2013. Pour les gens qui nous écoutent et qui habitent le quartier de Saint-Jean, je répète que tout sera terminé le 15 octobre 2013. Je m'en félicite, parce que la circulation est dorénavant pacifiée.

J'en viens à la dernière question, posée par M. Pattaroni. Là, c'est un peu plus délicat, Monsieur Pattaroni. Des lettres ont été adressées par le Canton, respectivement par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), au Service des bâtiments, à M. Philippe Meylan, qui font état d'une demande très précise aux exploitants du Moloko et de Kalvingrad, qui se refusent à mettre des capteurs de sensibilité au bruit dans les salles. Tant qu'ils refuseront de mettre ces capteurs, l'autorisation d'exploiter ne leur sera pas délivrée. Une injonction très précise leur a été faite le 12 septembre 2013, qui dit en substance que, si ces personnes ne satisfont pas à la demande complémentaire du SABRA, le dossier sera classé et l'autorisation d'exploiter ne sera pas délivrée. C'est donc une injonction du Canton et s'il n'y a pas d'autorisation d'exploiter, malheureusement, nous serons contraints de prendre des mesures. Cela étant, toutes les mesures faites à l'extérieur démontrent l'efficacité absolue de l'isolation qui a été

mise en place grâce à votre Conseil, aux crédits que vous avez votés. Nous nous réjouissons, pour les habitants aux alentours, de constater que plus aucune émission de bruit ne sort de ce bâtiment.

4. Motion du 17 septembre 2013 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Grégoire Carasso et Nicole Valiquer Grecuccio: «SEVE?... Ire!» (M-1092)¹.

PROJET DE MOTION

Un malaise grandissant et tenace s'est installé au sein du personnel du Service des espaces verts (SEVE) qui est confronté à une augmentation de sa charge de travail, à la dégradation des conditions dans lesquelles ce dernier s'effectue et à l'incertitude quant à l'avenir de ce service.

Considérant que:

- la fréquentation des parcs publics a fortement augmenté et a entraîné une hausse importante des travaux de maintenance et d'entretien;
- de nouveaux projets – tel le «verdissement» de l'espace urbain – sont en cours sans qu'il soit prévu d'augmentation des forces de travail;
- à la suite de la mise en œuvre du plan «OGIAZ» les travailleurs sont contraints à de nombreux et inutiles déplacements d'un point à un autre, dans des véhicules obsolètes et en nombre insuffisant, et qu'ils perdent ainsi un temps précieux;
- de plus en plus de tâches d'entretien et de jardinage sont confiées à des entreprises privées sans que le personnel du SEVE n'ait été ni consulté ni même informé;
- le personnel, de plus en plus inquiet et déstabilisé par ce qui précède, redoute que le SEVE soit condamné à disparaître et à être privatisé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- doter le SEVE des moyens humains et matériels indispensables à l'accomplissement de sa mission et notamment de mettre en œuvre la PR-929² adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 juin 2012 à 20 h 30;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 1386.

² Renouveau et assainissement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève (hors SIS) durant les années 2012-2014.

- renoncer à recourir à des entreprises privées pour effectuer les tâches habituelles des employés du SEVE;
- maintenir le dialogue social avec les représentants du personnel dont les revendications légitimes semblent être aujourd’hui ignorées;
- faire un rapport détaillé au Conseil municipal sur ces trois points dans un délai de trois mois après l’adoption de ce projet de motion.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). L’urgence de cette motion a été acceptée hier soir. Il s’agissait de prendre en compte la demande des employés du Service des espaces verts (SEVE), leur surcharge de travail, afin de leur garantir, en tant que municipalité, de meilleures conditions de travail. Il s’agissait aussi de prendre en compte le travail qu’ils font au quotidien pour maintenir une ville de qualité et des prestations en matière d’espaces publics. Vous avez tous reçu le texte de cette motion et, d’ores et déjà, nous nous réjouissons du soutien que vous manifesterez envers nos collaborateurs.

Mise aux voix, l’entrée en matière est refusée par 34 non contre 33 oui.

5. Motion du 17 septembre 2013 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Anne Moratti, Frédérique Perler-Isaaz et Yves de Matteis: «Pour en terminer avec le dumping des dits «Emplois de solidarité – EdS» (M-1093)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision de principe du Conseil administratif de renoncer à recourir à des EdS pour effectuer des tâches publiques;
- que les tâches de voirie sont une mission régaliennne de la collectivité publique;
- le mandat donné à l’association Partage pour effectuer la levée de certains encombrants et le nettoyage des centres de tris;

¹ Annoncée et motion d’ordonnement, 1386.

Motion: emplois de solidarité – EdS

- les conditions de travail bien en deçà des critères publics en termes de santé et de sécurité des travailleurs et des travailleuses;
 - le dumping salarial évident créé par cette situation,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre fin immédiatement au mandat qui le lie à l'association Partage pour des travaux de voirie;
 - d'internaliser les prestations effectuées;
 - d'engager au plus vite les personnes sous statut «EdS» exerçant ces activités pour la Ville de Genève;
 - d'établir un inventaire exhaustif des tâches municipales assurées par des personnes en emploi de solidarité;
 - de s'engager à ne pas externaliser des tâches municipales auprès d'associations qui engageraient des EdS pour les assumer.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'ai déjà eu l'occasion hier soir de présenter cette motion, dont vous avez accepté l'urgence, concernant les emplois de solidarité et l'association Partage. J'ai rappelé une position de base, c'est-à-dire que toutes les tâches qui relèvent de la fonction publique municipale, qui doivent être assumées avec responsabilité par notre Ville, ne sauraient être fournies par des personnes en emplois de solidarité. Ces emplois doivent être transformés. Nous devons offrir aux personnes qui travaillent et qui exercent avec sérieux et compétence des responsabilités, qui assument des tâches de notre collectivité, des emplois régularisés, à l'intérieur de la fonction publique municipale.

Tout à l'heure, nous avons entendu la position du Conseil administratif. Nous nous félicitons de la première partie de la réponse; par contre, nous, les socialistes, nous interrogeons sur le fait que ces personnes ne seront pas forcément prioritaires, en cas d'engagement.

J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ces personnes en emplois de solidarité qui assument des tâches de nettoyage devraient être mises en concurrence à l'engagement, alors qu'elles assument depuis longtemps ce travail. Si nous voulons vraiment assurer la réinsertion des personnes, nous devons les traiter avec respect. Quand elles assument un travail, je pense qu'elles ont droit à un emploi stable et correctement rémunéré.

Mise aux voix, l'entrée en matière recueille 35 oui et 35 non. Le président départage les voix en votant non. L'entrée en matière est refusée.

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

6. Projet de délibération du 25 juin 2013 de MM. Daniel Sormanni, Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten et Morten Gisselbaek: «Versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social» (PRD-69)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en 2006;
- le solde actuel de 8 900 000 francs, non versé à la fondation;
- les développements de la fondation;
- les engagements actuels de la fondation;
- les projets à court et moyen termes de la fondation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif verse à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) le solde de la dotation de 20 millions de francs votée le 15 février 2006, à savoir 8 900 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Elle sera amortie en 10 annuités.

Préconsultation

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, ce projet de délibération concerne le versement du solde de la dotation accordée en 2006 à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Si cet objet

¹ Annoncé, 899. Motion d'ordonnancement, 1387.

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

a été déposé, c'est qu'il y a eu des problèmes entre la Ville et la fondation pour le versement de certaines tranches du crédit. Il est important à plusieurs égards de résoudre ces problèmes, qui auraient dû être résolus par l'administration et la fondation, mais cela n'a pas été fait. Je rappelle que nous allons bientôt voter une somme importante, je l'espère, une nouvelle dotation qui correspondra au développement actuel de la FVGLS en termes de projets et de chantiers, développement qui a un impact au niveau de la structure de la fondation, puisqu'on est passé d'un poste à 80%, il y a un an et demi, à deux postes et demi actuellement.

Il ne s'agit pas ici de dire que c'est la faute de la Ville, de l'administration ou du Conseil administratif, mais de reconnaître qu'il y a un problème. Celui-ci est peut-être structurel, administratif, et il s'agit de le résoudre, si possible d'une façon définitive, avant de voter la deuxième dotation. La fondation fait vraiment un travail important et il faut éviter qu'il y ait du sable dans les rouages.

C'est pourquoi nous proposons de renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, afin que le Conseil municipal puisse savoir comment cela fonctionne, quel est notre but quand nous votons une dotation, quelle est notre volonté par rapport à la FVGLS, quelle autonomie elle doit avoir. Ce sont des choses à régler. J'espère donc que l'entrée en matière sur ce projet de délibération sera acceptée.

M. Alberto Velasco (S). En début de législature, tous les groupes étaient pour le logement et le logement social. Ces positions, qui étaient indiquées sur les programmes envoyés aux citoyens, doivent être ratifiées au cours de notre mandat d'élus. Je crois donc que le moment est venu de voir quelles sont nos ambitions en matière de logement social et si nous osons aller de l'avant.

Mesdames et Messieurs, à l'époque, cette fondation a été dotée d'une somme de 20 millions de francs. Dans l'arrêté, il était dit que cette somme serait libérée en fonction des nécessités de la fondation. A cet égard, il y a eu une différence de points de vue sur les avoirs de la fondation, y compris de la part de certains élus ici, notamment quand nous avons étudié le fameux fonds de 50 millions proposé par le Mouvement citoyens genevois. S'il est vrai que cette fondation a des fonds propres, cela ne veut pas dire que ceux-ci sont utilisables immédiatement. Les fonds propres de la fondation sont engagés sous forme d'hypothèques et, quand on parle des 25 ou des 30 millions de la fondation, cela ne veut pas dire qu'elle dispose de ces montants pour acheter des terrains, pour engager des travaux, pour acheter des immeubles. Il y a là une confusion.

Par ailleurs, il faut savoir que les autres fondations du canton sont dotées en capital à 0% d'intérêt. Elles ne paient pas pour leur dotation, on la leur donne! La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, elle, doit payer des inté-

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

rêts sur sa dotation, ce qui est un peu bizarre. Ce que je veux dire par là, c'est que tous ces frais se répercutent sur le logement social. Quand on construit, il y a des coûts, quand on demande un prêt aux banques, il faut le payer à un taux donné, et tout cela se répercute ensuite sur l'état locatif.

Aujourd'hui, il est important que la fondation soit dotée comme il se doit, car sans capitaux elle ne peut pas fonctionner. Si, à chaque fois, elle doit venir demander des capitaux devant le Conseil administratif, elle ne peut pas travailler correctement. Autant alors créer un service de la Ville financé directement par le trésor. Mais, si on crée une fondation autonome, il faut la doter des fonds qui lui permettent de réagir lorsqu'il y a des opportunités.

Mesdames et Messieurs, nous avons déposé ce projet de délibération parce qu'il y a un problème de capitalisation. La fondation doit être capitalisée et il s'agit, au moins, de lui verser la dotation promise. Par conséquent, nous, les socialistes, souhaitons renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, où nous pourrions élucider la question.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai une petite correction à apporter. Lors de la dotation de 2006, la Ville avait souhaité facturer des intérêts sur ce capital de dotation, mais ce problème a été réglé, heureusement, puisque juridiquement un capital de dotation n'est pas soumis à intérêt. Monsieur le président, vous transmettez à M. Velasco que, sur ce point, il a donc fait erreur.

Cela dit, sur ce montant de 20 millions voté en 2006, il restait, au moment où le présent projet de délibération a été rédigé, 8,9 millions de francs. Or, dès lors que la fondation a des projets, puisque la Ville lui a remis un certain nombre de terrains, elle doit pouvoir les financer. Toute une série de projets sont en route, notamment sur des terrains en droit de superficie et à Artamis, où les travaux ont commencé.

En l'occurrence, il y a effectivement un certain nombre d'incompréhensions entre les services financiers de la Ville de Genève et la fondation. Si la fondation n'avait pas de projets en cours, il n'y aurait pas de raison que la Ville verse une subvention qui resterait dans les coffres de la fondation. Mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, la fondation remplit la mission que le Conseil municipal et le Conseil administratif lui ont assignée. Elle a des projets qu'elle doit pouvoir financer, faute de quoi elle devra les stopper, ce qui n'aurait pas de sens. Le capital qui a été voté est dû à la fondation dans la mesure où elle remplit sa mission, comme le montre d'ailleurs le rapport d'activité que nous recevons chaque année.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, qui pourra recevoir la fondation et savoir, au franc près, ce qui reste de la subvention. Le Conseil municipal est favorable au logement, à la construction de logement social. La fondation fait du logement social

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de
la Ville de Genève pour le logement social

de différentes catégories, du logement social pour toute la population de la ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances. Je vous en remercie par avance.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je voudrais relever un élément auquel il faut être sensible, c'est le fait que, derrière la fondation, il y a aussi des entreprises. Nous sommes tous attachés aux emplois, aux entreprises qui œuvrent dans la construction de logements. Nous ne pouvons donc pas nous permettre, à cause de bisbilles entre l'administration et la fondation, de pénaliser les entreprises et qu'elles ne reçoivent pas les fruits de leur travail. Je vous encourage vivement à renvoyer cet objet à la commission des finances, afin que celle-ci en traite le plus rapidement possible et que cet argent soit débloqué.

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée par 58 oui contre 12 non.

M. Guillaume Käser (Ve). Je profite de ce projet de délibération pour saluer l'excellent travail de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui produit de nombreux logements sociaux pour une population qui en a bien besoin.

Cela dit, je voudrais faire part de l'étonnement des Verts sur la question soulevée par ce projet. On y évoque des problèmes entre la Ville et la fondation, on entre dans la cuisine opérationnelle, dans les relations entre les services de la Ville et la fondation. Cela ne devrait pas être du ressort du Conseil municipal, qui, lui, a fait le geste politique de doter la fondation. Nous sommes donc curieux de comprendre quels sont ces problèmes, tout en étant surpris de devoir les traiter. Toujours est-il que le renvoi de ce projet de délibération en commission nous permettra d'éclaircir tout cela.

J'en profite pour attirer votre attention sur le montant des sommes en jeu et rappeler qu'il y a d'autres solutions pour construire du logement social, à savoir passer par les coopératives d'habitation. Ces logements ne coûtent pas un sou à la Ville, puisque ce sont les coopératrices et les coopérateurs qui amènent les fonds propres, contrairement aux logements construits par la fondation. Nous ne voulons pas opposer la fondation et les coopératives, mais rappeler qu'il existe une pluralité de solutions et que les Verts sont attachés à défendre aussi d'autres solutions. Je vous remercie et vous encourage à renvoyer ce projet de délibération en commission.

M. Simon Brandt (LR). Au Parti libéral-radical, nous sommes un peu circonspects dans ce débat, sachant que le problème a été abordé en commission des

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

finances il y a quinze jours. Cela lors de l'audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour analyser ses comptes 2012. Le débat ce soir ne sert donc à rien, la commission des finances ayant déjà pris le dossier en main.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'ai bien entendu M. Brandt nous expliquer que la commission des finances avait voté à l'unanimité ce que demande ce projet de délibération. Cela dit, nous, l'Union démocratique du centre, sommes intéressés de savoir pourquoi il y a eu un blocage dans le versement de ces fonds, car nous ne sommes pas non plus d'accord d'accorder des financements ou de voter des recommandations les yeux fermés. Il y a peut-être des conditions au versement des fonds. Si la fondation utilisait l'argent pour soutenir les chiens écrasés, je doute que ce Conseil serait d'accord...

Cela dit, bien qu'étant un parti de droite, nous sommes pour le logement social. Nous savons que passer par une fondation coûte moins cher que si la Ville devait emprunter, ce qui creuserait un déficit dans nos investissements. Mais nous aimerions vraiment étudier les raisons des blocages, car il y a peut-être des motifs valables. Voilà pourquoi nous souhaitons renvoyer cet objet en commission.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai bien entendu mes préopinants, notamment M. Brandt. Je ne peux que féliciter la commission des finances, puisqu'à l'issue de l'audition de la fondation elle a pris en compte cette problématique et émis des recommandations. Mais j'aimerais quand même rappeler que ce ne sont que des recommandations, voire du bouillon pour les morts, dès lors que le Conseil administratif peut tout à fait s'asseoir dessus. Or, si nous avons déposé ce projet de délibération, c'est bel et bien parce qu'il y a quelques difficultés, des incompréhensions. Je crois qu'il est nécessaire de renvoyer ce projet de délibération en commission, pour éclaircir les choses et, comme l'a dit M. Rudaz, pour connaître les raisons de ce blocage.

Je rappellerai que, lors du vote en 2006 de ces 20 millions de francs, l'arrêté fixait un certain nombre de conditions, dont le versement d'annuités fixes, ce qui n'a jamais été respecté. Je ne vois pas pourquoi on rajouterait des conditions supplémentaires à celles fixées dans l'arrêté de 2006, à partir du moment où la fondation fait son travail, va de l'avant et construit du logement. Nous demandons le respect strict de l'arrêté de 2006, qui prévoyait le versement d'annuités donnant la possibilité à la fondation de continuer son travail. Or, au mois de juin, quand on a déposé ce projet de délibération, il y avait encore 8,9 millions à verser ... Par conséquent, arrêtons de tourner autour du pot! Cela dit, je pense qu'il est bon de renvoyer cet objet en commission des finances, pour avoir tous les tenants et les aboutissants. Le Conseil administratif expliquera les raisons pour lesquelles il a

Projet de délibération: versement de la dotation à la Fondation de
la Ville de Genève pour le logement social

ajouté des conditions supplémentaires, qui sont presque illégales, puisqu'elles ne respectent pas celles fixées dans les arrêtés. Mais ne polémiqons pas plus avant...

Au sein de la fondation, nous avons eu des discussions au plus haut niveau. Nous ne sommes pas arrivés à une solution et nous avons donc pris la décision de déposer ce projet de délibération. Mesdames et Messieurs, renvoyons-le à la commission des finances, afin que la fondation puisse recevoir les fonds votés en 2006 et qu'elle puisse poursuivre sa mission, qui est de construire du logement à Genève. En l'occurrence, ce n'est pas une question électorale, c'est un problème de timing et il faut simplement débloquer la situation.

M. Simon Brandt (LR). Monsieur le président, j'aimerais poser une question: où est partie M^{me} Salerno? Nous avons entamé ce débat, qui concerne son département, en sa présence. Nous nous apprêtons maintenant à voter et elle est partie! Or il suffirait qu'elle ou n'importe quel membre du Conseil administratif prenne la parole et nous dise si l'argent a été versé, sinon pourquoi et dans quel délai il sera versé. Une majorité dans ce Conseil risque de renvoyer cet objet en commission, alors que M^{me} Salerno – si elle avait bien voulu avoir l'obligeance de rester – aurait pu nous dire ce qu'il en était.

Le président. Monsieur Brandt, c'est une bonne question, mais je ne peux pas vous répondre. M^{me} Salerno m'a juste dit il y a quelques minutes qu'elle s'en allait. Je passe la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, je me permets de rectifier. Vous avez vous-même dit que M^{me} Salerno avait annoncé son départ. Je n'aimerais pas qu'on laisse entendre que M^{me} Salerno est allée se promener... Il se trouve que, en tant que maire, elle a des obligations, et ce débat ne devait pas prendre autant de temps en principe.

Pour revenir au sujet, à ma connaissance, l'argent n'a pas été versé. Mais une clarification doit être faite. Je vous recommande donc de renvoyer ce projet de délibération en commission, où vous aurez toutes les réponses.

Le président. Merci, Monsieur Kanaan, de cette remarque. Nous passons au vote.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 58 oui contre 9 non (3 abstentions).

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 février 2013: «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch» (P-302 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-302 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 février 2013. La commission s'est réunie pour la traiter le 11 mars et le 22 avril 2013, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 11 mars 2013

Audition du représentant des pétitionnaires, M. Nicolas Valentin, 15 ans, accompagné de sa mère

M. Valentin explique qu'il a fait cette pétition (300 signatures) avec son groupe d'amis. Quand ils font du skate² ou de la trottinette, les habitants du quartier leur demandent souvent d'aller ailleurs. Or, ils ne peuvent pas toujours se déplacer et, quand ils le font, il ne leur reste alors que peu de temps pour profiter de l'endroit. Ils ont su que le parc Hentsch allait être refait, ils ont alors lancé cette pétition, avec l'aide d'adultes.

Questions des commissaires, réponses de M. Valentin

Un commissaire félicite M. Valentin d'avoir fait cette pétition malgré son jeune âge, et demande quelle est l'avancée des autres procédures.

M. Valentin explique qu'il a reçu une réponse négative de M. Hentsch et la lit.

Le même commissaire note qu'il y avait le projet de faire un *pipe*³ au départ.

M. Valentin répond que l'idée a été abandonnée.

¹ «Mémorial 170^e année»: Commission, 4609. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnancement, 1388.

² Skate: abréviation de skate-board, littéralement planche à roulettes.

³ Pipe: abréviation de half-pipe, littéralement demi-tuyau.

Pétition: pour un bowl dans le futur parc Hentsch

Le même commissaire affirme avoir entendu qu'il y aurait un *skate-park* dans le parc Hentsch. Il apprend aujourd'hui que cela a été abandonné et trouve cela très dommage.

Un commissaire félicite également M. Valentin et demande où ils se déplacent pour skater.

M. Valentin explique que cela dépend des équipements, parfois ils vont à Saint-Jean, avant ils allaient à Vieusseux. Mais les installations de Vieusseux sont en mauvais état et dangereuses.

Le même commissaire demande combien de jeunes sont concernés par la pétition.

M. Valentin explique qu'il y a son groupe d'amis et les autres. Comme ils ne sont pas toujours tous ensemble, il lui est difficile d'estimer leur nombre.

Le même commissaire demande quelles sont les autres infrastructures du quartier.

M. Valentin répond qu'il y a le *bowl*¹ de Vieusseux, qui est très abîmé, et le *half-pipe* des Franchises, qui est très convoité. Il y a aussi le rail, mais ils ne peuvent pas faire grand-chose avec. Lui et son groupe pratiquent la trottinette *freestyle*.

Un commissaire demande si tous ces sports (skate, trottinette, patin, vélo BMX, etc.) peuvent être exercés sur les mêmes installations.

M. Valentin répond que c'est possible mais pas tous en même temps. S'il y a une personne dans le *pipe*, les autres doivent attendre. Il n'y a néanmoins pas de problèmes de cohabitation ou de clans rivaux. Ils ne sont pas tous ensemble car ils n'ont pas tous le même niveau.

Le même commissaire demande s'ils vont encore à Vieusseux.

M. Valentin répond que quelques personnes y vont encore, mais pas longtemps. Ils vont surtout au *pipe* des Franchises. Mais, Marc – un des meilleurs en trottinette *freestyle* – monopolise le *pipe* quand il vient.

Un commissaire félicite M. Valentin de sa pétition et déclare qu'un *bowl* est ambitieux et coûteux. Il demande s'il y aurait d'autres alternatives.

M. Valentin explique qu'ils avaient pensé à un *bowl*, car celui de Vieusseux est abandonné et ne sera pas rénové. Les installations minimales seraient des rampes mais, dans ce cas, il faudrait en construire des mieux que celles de Saint-Jean.

¹ Bowl: littéralement bol; nom initialement donné par les skateurs à une installation du fait de sa forme en demie sphère creuse; par extension, nom donné à l'ensemble d'un skate-park comprenant un bowl.

Le même commissaire demande si les personnes à qui la pétition a été adressée ont répondu.

M. Valentin répond qu'il n'a eu d'autre retour que celui de M. Hentsch.

Le même commissaire demande alors le nombre total d'utilisateurs des installations de *freestyle*.

M. Valentin déclare qu'il y en a plus de quarante.

Le même commissaire demande s'il existe des *bowl* de toutes les tailles.

M. Valentin explique qu'il y en existe de toutes les tailles, cela passe du simple *bowl*, en forme de bol, au *bowl* en huit avec transfert. Il y a des *half-pipes* aux Franchises mais il y a beaucoup moins de *bowls*.

La présidente demande si ce sont les propriétaires qui ne veulent pas rénover le *bowl* de Vieusseux.

M. Valentin explique qu'ils (la maison de quartier?) y font brûler le Bonhomme d'hiver, ce qui abîme l'installation. Comme ils veulent continuer à organiser cette manifestation à cet endroit, ils ne veulent pas rénover le *bowl*. Rénover celui-ci serait possible, mais les plus jeunes enfants ne peuvent pas y aller, c'est trop loin et leurs parents ne les y autorisent pas. Les pétitionnaires ont donc pensé que, puisque le parc Hentsch allait ouvrir, c'était une occasion d'avoir des installations à proximité.

Un commissaire le félicite d'être venu et lui demande s'il connaît le prix d'un *bowl*.

M. Valentin explique que celui de Plainpalais a coûté des millions et qu'il est conscient que c'est cher et, donc, que ce souhait sera difficile à réaliser.

La présidente remercie à son tour le pétitionnaire et le félicite aussi d'être venu en le reconduisant.

Première discussion

Un commissaire souhaite savoir quel est le pouvoir de la Ville en matière d'équipement de l'espace. Il propose l'audition du département de M. Pagani.

Un commissaire déclare que l'aménagement du parc Hentsch est réalisé par la Fondation Hentsch. Dès la remise du parc à la Ville, c'est celle-ci qui se chargera de son entretien. La Ville n'a donc pas de mots à dire sur l'investissement fait dans le parc. Il propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif afin que l'objet soit traité rapidement.

Un commissaire se demande s'il serait intéressant d'inviter un représentant de la Fondation Hentsch.

Un commissaire déclare que c'est une pétition pour et par les jeunes, il faut donc aller vite. Donc, il propose l'audition du magistrat ou d'une personne responsable du département de l'aménagement.

Un commissaire, constatant qu'une audition renforce l'importance politique d'une pétition aux yeux du Conseil administratif, souhaite donc l'audition du magistrat.

Un commissaire suggère aussi de faire venir le magistrat, et non pas la Fondation Hentsch dans un premier temps.

Une commissaire note l'ouverture prochaine du site: www.parc-hentsch.ch. Elle souhaite également aller vite, avant le début des travaux. Elle suggère de faire une demande à la Fondation Hentsch ainsi qu'au magistrat M. Pagani ou M. Barazzone.

Un commissaire se réjouirait si le promoteur accueillait le projet de l'auditionné. Il est également pour l'audition d'un magistrat responsable du sujet.

La présidente pense que l'audition d'un magistrat permettrait également de savoir qui fait quoi et pourrait également suggérer d'autres possibilités d'équipement sur la rive droite.

La commission vote à l'unanimité l'audition du magistrat responsable du sujet.

Séance du 22 avril 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani déclare que, dans tous les quartiers, il y a des besoins, et que le parc Hentsch est promis depuis douze ans. Il a fait opposition sur le projet, car le dernier saut d'imagination de M. Hentsch était de clôturer le parc. Il ajoute que c'est compliqué de négocier avec lui. Néanmoins, M. Hentsch offre 2,5 millions de francs alors il se voit mal réclamer l'installation d'un *bowl*. Celui de Plainpailais a coûté 1,8 million de francs. Pour lui, la pétition pourrait être prise en considération pour Vieuxseux.

Questions des commissaires, réponses du magistrat.

Un commissaire demande quel est le coût d'une telle installation.

M. Pagani répond qu'il s'agit de plusieurs centaines de millions. Pour le Moulin à Danses actuellement, en proposant des changements au meilleur marché, ils

sont arrivés à 1 million de francs. Le *bowl* de Plainpalais était devisé à 1,2 million de francs et il a coûté 1,8 million de francs. Les coûts de base sont au minimum de 600 000 francs.

La présidente indique que la Maison de quartier des Franchises brûle le Bonhomme d'hiver dans le *bowl*. Elle demande donc si une rénovation est envisageable.

M. Pagani n'en sait rien, mais souhaiterait avoir une recommandation à ce sujet.

La présidente confirme que le *bowl* de Plainpalais ravit tout le monde et demande où l'on pourrait appuyer la demande de la pétition, hors du parc Hentsch.

M. Pagani rappelle que le Conseil municipal a voté la décision de faire des économies. Pour l'entretien, c'est différent. Il ne se lancera pas dans un nouveau projet car cela passera après bien d'autres choses.

Discussion et votes

Un commissaire (UDC) propose de suivre l'avis du magistrat (ne pas se lancer dans un nouveau projet) et souhaite ajouter la recommandation mentionnée. Le magistrat a déploré que la discussion avec M. Hentsch soit fermée, mais la réponse de M. Pagani à la pétition semble ouverte.

Un commissaire (DC) votera comme son collègue (classement), c'est une question de cohérence. Le budget d'investissement est limité à 110 millions de francs, non pas à 150 millions de francs. Les objets actuels en attente d'être votés s'élèvent à environ 130 millions de francs.

Un commissaire (LR) votera aussi cela (classement) en regrettant que les poches ne soient pas plus pleines.

Un commissaire (EàG) déclare avoir compris que la droite veuille serrer la ceinture des investissements, à tel point qu'il faudra faire des choix draconiens entre logement et culture par exemple. Les plus touchés seront les jeunes, même pour des investissements minimes. Il y a beaucoup de demandes de la population pour qu'il y ait des espaces conviviaux de rue, car c'est important. Il est donc dommage que les investissements soient coupés d'autant plus que la motion M-930: «Skate-parks dans nos parcs et autres places», est à l'ordre du jour. Elle demande l'installation d'éléments propices au skate dans les parcs. Son groupe soutiendra la pétition, car il apprécie la démarche civique. Il proposera une recommandation en vue de la réhabilitation du mini *skate-park* des Franchises.

Un commissaire (LR) fait appel au réalisme et déclare qu'il est faux de dire que les événements que dicte la conjoncture actuelle se font au détriment des

jeunes. Le *skate-park* de Plainpalais est peut-être éloigné de 1,4 km du parc Hentsch, mais heureusement qu'il y a encore des mécènes qui ont pu générer de la richesse avant qu'on ne la distribue. Il ajoute que le civisme n'est pas seulement une demande, mais c'est aussi de savoir comment la demande peut être satisfaite avec la conjoncture que l'on connaît. Il y a donc un autre *bowl*, un des plus performants d'Europe d'ailleurs, à environ cinq arrêts de tram.

Un commissaire (DC) remarque qu'il est important que les intervenants connaissent bien leur ville quand ils prennent la parole. En faisant le tour de la ville, on peut voir tout ce qui existe pour les jeunes. Par exemple, tout prêt de ce parc, il y a une patinoire pour l'hiver vers Saint-Jean, il y a de belles installations dans beaucoup de parcs, il y a des espaces simples pour le football. Pour les sports de rue comme la planche à roulettes, le sommet est le *bowl* mais, grâce à tout ce qui existe, l'offre est déjà bien développée.

Un commissaire (UDC) explique que la droite réfléchit pour bien vivre sur le long terme, et il rappelle que les magistrats sont de gauche et que ce sont eux qui gèrent leurs priorités.

Un autre commissaire (UDC) dit qu'il y a en effet beaucoup d'équipements à disposition. Il rappelle que, lui-même et un commissaire (EàG), ont siégé avec M. Hentsch auquel on peut s'adresser directement, car il a répondu sans fermer la porte.

Une commissaire (S) souligne la lucidité du maire qui fait face à beaucoup de projets. Elle regrette de ne pas pouvoir accéder à la requête, mais son groupe a voté le budget, elle doit donc être cohérente. Elle suivrait néanmoins la recommandation de réhabilitation aux Franchises.

Un autre commissaire (EàG) précise que le grand mécène est le grand-père de Bénédicte Hentsch et non pas ce dernier. Le marché passé avec la Ville est une opération donnant-donnant, car des lofts seront à vendre, et fort cher! Concernant la lettre des responsables de Picpic production SA, il considère que c'est de la langue de bois qui ne dit ni oui, ni non. Enfin, il demande pourquoi on ne pourrait pas trouver un mécène pour un *bowl* aux Charmilles, à l'instar de ce qui a été fait pour Plainpalais.

Un autre commissaire (EàG) rappelle que, si la commission devait refuser la pétition, il n'y aurait pas de recommandation possible. Il en propose néanmoins une, au cas où.

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de s'assurer que les installations destinées à la planche à roulettes sises dans le quartier des Franchises soient réhabilitées et entretenues de sorte que les jeunes des quartiers avoisinants puissent en disposer.»

La présidente propose de déposer une résolution, comme alternative à la pétition.

Une commissaire (MCG), face à la jeunesse des pétitionnaires, s'interroge sur l'usage de la pétition en étant mineurs. Elle relève qu'Ensemble à gauche félicite les pétitionnaires, mais elle pense que cela ne mérite pas de telles félicitations à chaque fois. Elle note, par ailleurs, que la date à laquelle l'objet passera en séance plénière pourra influencer le budget. Si la pétition passe en janvier prochain, soit le budget aura changé, soit la famille Hentsch aura réalisé son investissement. Elle ajoute que, suite à un accident de son fils aîné dans le *skate-park* de Plainpalais, elle s'abstiendra au vote, d'autant plus que le caucus de son groupe ne s'est pas encore tenu.

Un commissaire (PDC) dit qu'on ne peut pas transformer une pétition¹, mais qu'il soutiendrait une résolution reprenant la recommandation d'Ensemble à gauche.

Un commissaire (S) remarque que le texte de la pétition ne demande pas que la Ville finance l'installation. Son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation.

Un commissaire (EàG) rappelle qu'une résolution est une déclaration. Il faudrait plutôt faire une motion. Son groupe proposerait alors de la renvoyer au Conseil administratif assortie de la recommandation précitée.

Un commissaire (DC) rappelle que la commission ne connaît pas en détail le projet du parc Hentsch. Il insiste sur le fait que le magistrat a bien dit qu'il n'est pas favorable à la pétition.

Un commissaire (UDC) s'étonne qu'un magistrat vienne expliquer l'impossibilité de la requête, et que le groupe d'où est issu ledit magistrat dise qu'il faut voter favorablement. Il propose le renvoi du vote.

Mis aux voix, le renvoi du vote à une séance ultérieure est refusé par 5 non (2 EàG, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 Ve, 1 S, 1 DC, 2 LR) et 1 abstention (MCG).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est refusé par 5 non (1 DC, 2 LR, 2 UDC) contre 5 oui (1 Ve, 2 S, 2 EàG) et 1 abstention (MCG).

La commission propose au Conseil municipal de classer la pétition P-302.

¹ Cette assertion est une erreur comme l'indique sans ambiguïté le règlement du Conseil municipal en son article 80 alinéa 3: la commission peut proposer la transformation de la pétition en toute forme d'initiative du Conseil municipal.

Suite des travaux consécutifs à la proposition de classement

Un commissaire (UDC) souhaite discuter de la proposition additionnelle formulée par la présidente.

La présidente explique qu'il faudrait faire une motion.

Un commissaire (EàG) répète sa recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de s'assurer que les installations destinées à la planche à roulettes sises dans le quartier des Franchises soient réhabilitées et entretenues de sorte que les jeunes des quartiers avoisinants puissent en disposer.»

Un commissaire (LR) relève que lesdites installations sont déjà en mauvais état.

Un commissaire (MCG) demande si la réhabilitation coûte aussi cher qu'un nouvel espace.

Un commissaire (EàG) rappelle que M. Pagani a affirmé avoir des budgets d'entretien.

Un commissaire (DC) rappelle qu'une motion est une intention, et que c'est le magistrat qui évaluera sa mise en œuvre.

La présidente demande qui fait la motion ou la résolution.

Un commissaire (S) se propose de faire la motion¹.

La commission accepte.

¹ Au moment de la rédaction de ce rapport, le rapporteur n'avait pas connaissance du dépôt de la motion promise.

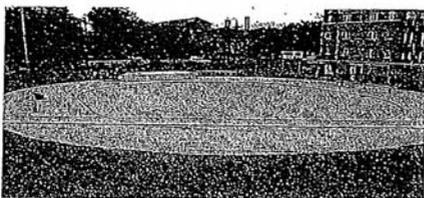
1418

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Pétition: pour un bowl dans le futur parc Hentsch

P-302

PETITION adressée à M. Hentsch et aux autorités de la Ville de Genève

Pour un bowl dans le parc Hentsch en faveur des jeunes



Nom	Prénom	Signature
-----	--------	-----------

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Personne ne s'attendait à ce que cette pétition soit traitée si vite, étant donné notre ordre du jour chargé, mais je suis personnellement très heureux que ce soir le cas. Cette pétition émane d'un groupe de très jeunes gens, d'une quinzaine d'années, qui pratiquent ce qu'on appelle le skateboard. Vous en avez peut-être fait, moi j'en fais évidemment tous les jours – c'est une plaisanterie... La difficulté pour ces jeunes, c'est qu'ils n'ont pas la possibilité d'aller dans le nouveau bowl de Plainpalais, qui est magnifique. Ils demandent donc qu'un bowl soit installé dans le parc Hentsch.

Nous avons contacté et auditionné le conseiller administratif en charge, qui nous a rappelé que la situation du parc Hentsch était un peu délicate; il nous l'expliquera tout à l'heure. En revanche, il nous a dit que son département disposait d'un budget qui permettrait la réhabilitation d'installations sportives dans le quartier, qui se sont dégradées avec le temps. La commission des pétitions a donc décidé, par cinq voix contre cinq, de classer cette pétition, mais en acceptant une recommandation demandant de réhabiliter l'espace pour skateboard situé dans la cité Vieusseux. Voilà où nous en sommes. Je pense qu'il serait intéressant d'entendre les explications du conseiller administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je suis très emprunté dans ce dossier. Il y a douze ans, M. Hentsch a promis de mettre un parc à la disposition du public. A l'époque, nous mettions à disposition l'ancien terrain des abattoirs pour construire le stade de Genève, en échange d'un parc aux Charmilles. Une convention a été signée dans ce sens et nous avons à présent discuté le bout de gras – si j'ose dire – M. Hentsch faisant un certain nombre d'investissements pour aménager ce parc public, et la Ville de Genève prenant en charge son entretien. C'est là un coût qui sera lourd pour la Ville de Genève, puisque nous devons entretenir ce parc ad vitam aeternam.

Or, au dernier moment, contrairement à toutes les dispositions qui avaient été définies, M. Hentsch a décidé de mettre une barrière tout autour de ce parc et de se réserver la possibilité d'ouvrir ou de fermer la barrière principale. Alors, on peut discuter pour savoir si les gens peuvent passer sous les immeubles ou non. Toujours est-il que cette barrière n'a pas fait l'objet de négociation, qu'elle s'est retrouvée dans l'autorisation de construire et que j'ai fait opposition. En effet, en principe, un parc public n'a pas de barrière, mais M. Hentsch s'arcoute sur l'exemple du seul parc que nous fermons au coucher du soleil et que nous ouvrons au lever du soleil, c'est-à-dire le parc La Grange. J'ai donc fait opposition pour maintenir les intérêts publics et on en est là.

Ce dossier est extrêmement difficile à gérer – je pèse mes mots – et si on ajoute un bowl, cela ne va pas le faire... A côté, l'Etat de Genève a un parc énorme et des installations sont déjà prévues pour le skate, mais ces installations

devraient être améliorées. Alors, nous envisageons de faire un bowl dans cette partie de la ville – je parle sous le contrôle de mon collègue – mais il faut s’en donner les moyens financiers et architecturaux, et installer le bowl là où il faut, comme on l’a fait sur la plaine de Plainpalais, pour que cela corresponde à un besoin et non à lubie de quelques groupes. Il faudra vérifier ce besoin et, dans la mesure où il est identifiable et avéré, nous irons dans ce sens, car nous avons un esprit ouvert et la volonté de satisfaire ce besoin s’il est réel.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je ne me prononcerai pas sur la pétition elle-même et sur le bowl, car mon collègue Bläsi va le faire. Je voudrais ici me faire le porte-parole des habitants. Nous avons été informés, par la Maison de quartier de Saint-Jean, du fait que les gens qui habitent sur le pourtour du chantier s’inquiètent. En effet, il semble que le parc, comme l’a expliqué M. Pagani, sera fermé et qu’il ne sera pas accessible à la population du quartier.

Finalement, on s’aperçoit que, dans ce quartier, il y a de nombreux problèmes. On a parlé des usines d’Hispano-Suiza, où on voit s’affairer plein de monde: des gens viennent pour prendre des mesures et les artisans sont mis en demeure de quitter leurs locaux pour la fin de l’année. En face, le parc Hentsch ne sera pas aménagé comme c’était prévu au départ, c’est-à-dire avec un accès libre pour la population. Je voulais donc attirer votre attention sur le fait que les habitants s’inquiètent. A la lecture du débat qui a eu lieu en commission sur cette pétition, on s’aperçoit que c’est loin d’être simple. Je pense pourtant qu’il y a urgence à avancer sur ce dossier, même si j’ai conscience qu’il y a beaucoup de dossiers urgents.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je crois qu’il faut être cohérent. Tous ceux qui ont autour d’eux des personnes jeunes savent que ce type de population manque cruellement de lieux. La question est-elle de savoir s’il faut ou non faire un bowl pour satisfaire les besoins d’un petit groupe? Ou, à l’inverse, un bowl pourrait-il créer un besoin et pourrait-on voir des jeunes un peu inactifs utiliser un espace sportif de ce genre? Je ne sais pas dans quel sens il faut poser la question...

Néanmoins, pour être assez proche de skateurs, je peux dire que le bowl qui a été construit à Plainpalais est remarquable. Tout le monde dit qu’il est très bien, sauf que tout le monde n’habite pas le centre-ville. Pour une partie des skateurs, surtout pour les plus jeunes, le fait de devoir aller au centre-ville n’est pas idéal. Aussi, l’idée qu’il puisse y avoir dans d’autres parties de la ville des constructions de ce type me semble plutôt positive.

Nous savons les problèmes que rencontre la Ville avec la promesse qu’avait faite M. Hentsch à l’époque. Je siégeais avec M. Pagani au Grand Conseil et je

Pétition: pour un bowl dans le futur parc Hentsch

me souviens parfaitement des promesses faites en échange du stade. En fin de compte, on a un stade qui ne convient à personne et un parc qui n'en est pas encore un et qui, s'il le devient, ne sera pas un parc public.

En fait, Mesdames et Messieurs, nous devrions renvoyer cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il puisse en prendre la mesure, plutôt que de la classer, ce qui me semblerait un peu injuste.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Avant toute chose, je tiens à féliciter la personne qui est à l'origine de cette pétition. En commission, nous avons accueilli un jeune de 15 ans, qui est venu tout seul défendre sa pétition. Il n'est pas le seul à l'avoir signée, mais c'était quand même courageux de venir seul devant une commission, devant des personnes qu'il ne connaissait pas, face à un système qu'il ne connaissait pas non plus. Nous recevons souvent des adultes très intimidés: le jeune en question s'en est très bien sorti et a impressionné tous les commissaires présents.

Ensuite, je tiens à préciser que, d'après la pétition, les jeunes souhaitent un bowl au parc Hentsch, mais que, s'ils ont nommé ce parc, c'était aussi pour une question pratique. Etant donné que c'est un projet en cours d'élaboration dans le quartier, il leur a semblé plus facile de créer un bowl dans un parc en cours de construction, plutôt que dans un parc déjà terminé. Donc, à mon avis, si un bowl devait être construit dans le parc des Franchises, ou dans un autre parc du quartier ou de la rive droite, ils n'auraient rien contre. Ils ne font pas une fixette sur le parc Hentsch. L'idée est de dédoubler cette structure de Plainpalais, qui remporte un grand succès, mais où tout le monde ne peut pas venir. Des jeunes nous ont expliqué que leurs parents ne les laissaient pas prendre le bus pour aller jusqu'à Plainpalais. Genève est quand même une ville d'une certaine importance et on pourrait très bien faire deux bowls, un sur chaque rive, le second pouvant ne pas être aussi important que celui de Plainpalais.

Pour mémoire, je tiens aussi à rappeler que, le 6 mai dernier, le Conseil municipal a voté quasiment à l'unanimité la motion M-930, qui demandait des skate-parks dans nos parcs et autres places. Mesdames et Messieurs, maintenant que vous avez voté cette motion, il s'agirait d'appliquer ce que vous avez demandé, en acceptant cette pétition. Cela me paraîtrait logique.

M. Grégoire Carasso (S). Je pense que ce débat le montre assez clairement: dans ce dossier, il y a deux enjeux. Le premier est celui du parc Hentsch. Hormis la Ville de Genève et ce Conseil municipal, les habitants qui ont été à l'origine de ce projet ont été très motivés et mobilisés dans une des premières dynamiques participatives qu'ait connues le quartier, et je pense que cela mérite d'être salué ici. Ce sont d'ailleurs les fruits de cette dynamique qui ont fait que M. Bertinat, de

l'Union démocratique du centre, M. Buschbeck, Vert, M. Carasso, socialiste, se sont retrouvés la semaine dernière avec des acteurs du quartier, dans le cadre du Forum 1203, pour demander l'urgence sur cette pétition, qui traînait tout en bas de l'ordre du jour. Autour de cet enjeu du parc, la volonté est évidemment qu'il soit un espace public. A cet égard, les démarches de la Ville de Genève pour faire en sorte que cette promesse soit une réalité et qu'on ne se retrouve pas avec un parc privé et des barrières fermées ou ouvertes à bien plaisir, devraient réunir, je pense, une écrasante majorité de ce Conseil municipal.

Le deuxième enjeu est celui d'une structure pour le skate, un bowl ou peut-être autre chose, mais en tout cas pas une réplique de la version immense installée à Plainpalais et que, une fois n'est pas coutume, les pays européens nous envient. Nous ne demandons pas un tel skate-park sur la rive droite. Toutefois, dans les quartiers de Saint-Jean, de Vieusseux, où il y a un skate-park en voie de disparition, de l'Europe, où il y a beaucoup d'habitants et beaucoup de jeunes, une infrastructure manque et pourrait profiter de l'aubaine, de l'opportunité qu'offre le projet du parc Hentsch. Puisque le parc Hentsch est en devenir, prévoyons de quoi faire du skate dans ce parc, que nous voulons public. C'est ce que demande cette pétition et c'est ce que soutient activement le groupe socialiste. Par conséquent et comme c'était déjà le cas en commission, le groupe socialiste souhaite vivement que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif.

M. Thomas Bläsi (UDC). Avec mon collègue Rudaz, nous avons donc étudié cette pétition en commission, où nous avons aussi relevé le jeune âge du garçon et surtout sa tenue et la façon dont il a présenté la pétition et le projet. Dans un premier temps, la question du coût nous a posé un problème, puis nous avons discuté et réfléchi en caucus. Je souligne que le pétitionnaire a essayé d'entrer en contact avec M. Hentsch et ses services, mais il n'a pas reçu de réponse, ou seulement une réponse très évasive. Comme ce parc fait l'objet d'une convention avec la Ville, il s'est donc présenté à nous dans le cadre d'une pétition, afin que la Ville se substitue à lui et aille demander la réponse à la question qu'il posait. On n'est donc pas du tout dans une démarche où un jeune exigerait telle ou telle installation. Le pétitionnaire a suggéré qu'on crée quelque chose dans un parc en construction, mais il n'a pas obtenu de réponse. La Ville étant partie prenante, il nous demande donc d'aller chercher cette réponse, ce qui paraît normal au groupe de l'Union démocratique du centre, d'autant plus qu'il y a maintenant ce problème de barrières. Si un bowl était créé – un bowl relativement modeste, basique, d'après le pétitionnaire – cela augmenterait la fréquentation du parc par les jeunes. A priori, l'objectif qui nous avait été décrit n'était pas de faire un jardin botanique fermé pour quelques privilégiés, mais bel et bien de faire un parc pour la population. Voilà pourquoi nous soutiendrons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Pétition: pour un bowl dans le futur parc Hentsch

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais faire un petit saut en arrière concernant ce dossier. La question est de savoir comment on se retrouve dans cette situation aujourd'hui, alors qu'en 1998, lors de la construction du stade de la Praille, l'échange de terrains entre la Ville, l'Etat, les CFF et la Fondation Hippomène prévoyait que le parc serait remis entièrement à la Ville de Genève. A l'époque, malheureusement, cet accord n'avait pas été formalisé devant notaire et nous nous retrouvons aujourd'hui, quinze ans plus tard, dans une configuration qui n'est pas du tout celle qui avait été promise aux habitants.

En effet, il faut savoir qu'au moment où la Fondation Hippomène a développé son projet sur la parcelle de l'ancien stade des Charmilles, un travail a été fait avec le quartier et le Forum Saint-Jean, pour élaborer un projet satisfaisant toutes les parties. Ce projet prévoyait un parc assez important, avec une barre d'immeubles – une seule barre, à l'époque – et tout le monde pensait que le fait d'avoir un projet suffirait à le faire respecter. Or, peu à peu – nous sommes tous responsables de ne pas avoir vu les choses évoluer – les promesses faites au quartier ont disparu. A la base, il devait y avoir un bowl et c'est cette pétition qui m'a fait réaliser que les promesses n'avaient pas été tenues. La barrière est d'ailleurs la goutte d'eau qui fait déborder le vase!

Suite à l'audition du pétitionnaire à laquelle j'ai assisté, j'ai entrepris quelques recherches pour savoir comment nous étions arrivés, à partir d'un projet et d'un accord ficelé, à la situation actuelle, qui n'est absolument pas satisfaisante. Là, je dois rendre hommage à notre ancienne collègue Christiane Olivier, qui a interpellé plusieurs fois le Conseil administratif, que ce soit M. Ferrazino ou vous-même, Monsieur Pagani. Ainsi, le 28 avril 2010, elle vous demandait pourquoi les accords n'avaient pas été formalisés, pourquoi le parc n'avait toujours pas été donné formellement à la Ville, douze ans après l'accord intervenu sur les échanges de terrains. Aujourd'hui, ces questions n'ont toujours pas trouvé de réponse.

En l'occurrence, cette pétition a un double mérite et c'est pourquoi nous la soutiendrons. D'abord, elle met en lumière le faux bond fait au quartier, au processus qui avait abouti à un projet intéressant, qui n'est pas celui que nous aurons. Ensuite, cette pétition fait valoir les infrastructures qui étaient promises en matière de sports de rue, de bowl, de rampe ou autre, inexistantes dans le quartier. Je vous rappelle que ces installations sont souvent perçues comme des nuisances, notamment à cause du bruit qu'elles entraînent. Le parc Hentsch, à côté du cimetière, serait un endroit idéal pour implanter un bowl. Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette pétition et à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons devant nous un rapport, très complet, dans lequel le rapporteur a donné des précisions impor-

tantes. Vous aurez vu que la conclusion est complétée par des propos importants, significatifs. A la page 8, on constate que la commission a beaucoup hésité, tous les commissaires ayant été frappés par la démarche extrêmement sympathique du jeune pétitionnaire. Certains ont souhaité voter une recommandation, mais la commission a décidé que, finalement, le mieux était de rédiger une motion. Une commissaire a donc annoncé qu'elle rédigerait un projet de motion et le rapporteur, très précis comme à son habitude, a écrit qu'au moment où il déposait son rapport il n'y avait pas encore de motion. Mais cette motion, qui est une démarche plus forte, va sans doute être déposée.

Pour notre part, nous avons bien entendu le magistrat, qui a expliqué que le problème n'était pas simple, mais qu'il ferait au mieux, comme d'habitude, pour servir les intérêts des uns et des autres, à commencer par les jeunes. Par ailleurs, nous savons qu'une motion sera probablement déposée, puisque quelqu'un s'est engagé à la faire. Par voie de conséquence, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Nous pouvons tout simplement la classer, puisqu'il y aura une suite plus forte par le biais d'une motion.

M. Stefan Kristensen (S). Je suis assez content d'intervenir juste après notre cher collègue Pattaroni, car cela me permet de souligner un propos: si notre Conseil souhaite soutenir l'initiative civique exemplaire de cet adolescent et de ses amis, il convient précisément d'accepter cette pétition et de la renvoyer au Conseil administratif. Faute de quoi, ce serait un message incompréhensible. Refuser la pétition sous prétexte de soutenir un autre texte qui demande la même chose et qui arrivera Dieu sait quand ne me semble pas très cohérent.

Je voudrais encore souligner deux aspects. Cette pétition est donc une initiative raisonnable et exemplaire d'un groupe d'adolescents, qui, à ce titre, mérite déjà d'être soutenue. A cet égard, je rappellerai que le vote de la commission, à cinq contre cinq, était lié au fait que le débat avait surtout porté sur le coût d'une telle installation. Cela me paraissait et cela me paraît encore tout à fait hors de propos, puisque la pétition ne demande pas que la Ville finance l'installation. La pétition demande que la Ville s'engage, que ce soit auprès de M. Hentsch ou d'une autre manière, pour la création d'une telle infrastructure sur la rive droite, dans le quartier en question. Il n'est question à aucun moment que la Ville fasse un projet à elle toute seule.

Enfin, je voudrais répondre aux propos du magistrat tout à l'heure. S'il y a effectivement un problème avec M. Hentsch, un problème avec la construction du parc et tous les aspects dont nos collègues habitant le quartier ont parlé, il n'est peut-être pas inutile d'appuyer cette pétition. Cela permettra de rendre la Ville un peu plus forte dans ces négociations, dans le rapport de force. Voilà pour com-

pléter les arguments déjà donnés par Grégoire Carasso et Sandrine Burger pour appuyer le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois pense que les jeunes ont effectivement besoin d'une telle installation. Il suffit d'aller sur la plaine de Plainpalais le week-end pour voir que le bowl accueille des dizaines et des dizaines de skateurs, voire plus. J'ai même assisté à un championnat. Moi-même, je suis un ancien skateur... (*Exclamations.*) Oui, et je me rappelle avoir construit un skateboard. On n'avait pas les moyens d'en acheter et on adaptait des roues de patins à roulettes sur une planche en bois...

Aujourd'hui, on parle beaucoup de sécurité publique et je pense que des endroits comme celui dont nous parlons peuvent être un repère pour les «tribus», comme on les appelle, c'est-à-dire les jeunes qui aiment la musique, ceux qui aiment le foot, ceux qui aiment le skateboard... Les skateurs sont une tribu assez importante, qui a besoin de s'exprimer. Par conséquent, nonobstant les considérations sur la fermeture du parc ou sur le fait que M. Hentsch soit d'accord ou non, je pense qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'il mène une réflexion là-dessus.

Il pourrait étudier les possibilités dans ce parc ou dans un autre, voire envisager une structure amovible, comme des jeunes me l'ont suggéré. A voir comment la technologie a permis de redresser le Concordia, je pense qu'il serait possible de créer une structure qui puisse être recouverte pendant l'hiver, afin de garantir des conditions optimales pour la pratique du skateboard toute l'année. Nous sommes donc favorables à ce que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif. Apparemment, M. Pagani n'est pas très chaud devant ce projet, en tout cas au parc Hentsch, mais il pourrait envisager une structure fermée et couverte à d'autres endroits, où les jeunes pourraient pratiquer le skateboard dans les meilleures conditions. Cela contribuerait aussi à les sortir d'une zone grise, sachant qu'ils utilisent souvent le matériel urbain pour faire du skate.

M. Pierre Gauthier (EàG). J'ai déjà parlé en tant que rapporteur et j'interviendrai brièvement en tant que membre du groupe Ensemble à gauche. Pour les mêmes raisons que notre ami et vénérable collègue Robert Pattaroni, je pense qu'il faudrait non pas classer, mais renvoyer la pétition au Conseil administratif. Cela permettra à ce dernier de suivre ou de reprendre la question du parc Hentsch, qui est visiblement une question embrouillée.

J'aimerais ajouter un autre élément. Comme l'a souligné M. Pattaroni, la commission a intégré dans le rapport une recommandation qui nous semble tout à

fait judicieuse, en attendant de régler la question du parc Hentsch. Le souhait des jeunes pétitionnaires était surtout de pouvoir disposer d'une installation pour pratiquer leur sport, que ce soit du skateboard ou de la trottinette *free style*, comme ils disent. Dans ce sens, la recommandation nous semblait tout à fait sensée et justifiée. Je la cite: «La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de s'assurer que les installations destinées à la planche à roulettes sises dans le quartier des Franchises soient réhabilitées et entretenues de sorte que les jeunes des quartiers avoisinants puissent en disposer.»

En effet, c'est le fond de la question: ces jeunes devraient pouvoir disposer d'installations. Je rappelle que celles des Franchises sont en mauvais état et qu'il faut les réhabiliter de toute façon. Quant aux petites installations de Vieusseux, elles sont parfois utilisées, comme l'a rappelé le conseiller administratif, pour faire les feux de la Saint-Jean, ou pour brûler le bonhomme hiver, activités qui ne sont pas vraiment de nature à préserver ces installations. Notre groupe propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, accompagnée de la recommandation.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je tiens à revenir sur les propos de mon préopinant Vert, qui a très justement fait l'historique de ce parc qui, en fin de compte, n'en est toujours pas un. Il y a en effet des questions auxquelles nous n'avons pas de réponse. Des accords ont été signés, qui prévoyaient certaines installations, et nous ne savons pas pourquoi cela tourne en rond. Il serait quand même important de savoir où en sont actuellement les négociations et les accords entre la Ville et la Fondation Hippomène. Comme il est précisé dans le rapport, la Ville en principe ne peut pas interférer dans les installations du parc, conformément à la convention signée, et il semblerait qu'il y ait quelques tensions entre la Ville et la fondation.

Je pense qu'il serait bon que nous ayons des éclaircissements, que nous sachions ce qui se passe réellement, pourquoi le dossier piétine depuis autant d'années, pourquoi le terrain est toujours en friche, pourquoi les promesses faites ne sont pas tenues... Autre point important: je rappelle que cette pétition a été adressée à M. Hentsch. Alors, a-t-il répondu? Le Conseil administratif a-t-il pris langue avec M. Hentsch, y a-t-il eu des contacts? En fait, nous aimerions avoir un petit bilan de la situation, nous aimerions savoir s'il y a un os, pourquoi cela bloque et si M. Hentsch a répondu à cette pétition... Personnellement, je pense que cette pétition est tout à fait justifiée et qu'elle devrait être renvoyée au Conseil administratif. J'espère qu'il n'y a pas de litige entre la fondation et le magistrat qui empêche ce dossier d'avancer.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Je suis encore tout émue par les propos de mon préopinant Medeiros, qui nous racontait ses expériences de skateur quand il

était jeune... Mesdames et Messieurs, ce jour est à marquer d'une pierre blanche, puisque, pour une fois, le Parti libéral-radical suivra le magistrat et demandera le classement de cette pétition. Je ne vais pas entrer dans le détail des raisons pour lesquelles nous maintenons notre décision de classement, contrairement à l'Union démocratique du centre qui a retourné sa veste par rapport à son vote en commission, tout comme le Mouvement citoyens genevois, qui s'était abstenu. Nous allons donc suivre nos préopinants démocrates-chrétiens et maintenir notre demande de classement de cette pétition.

Le président. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je vais m'exprimer sur la pétition et, d'une façon plus générale, sur les besoins en matière de skate. Je fais partie de la commission des sports et, en commission, nous avons eu plusieurs fois des discussions concernant de futures installations pour les jeunes. S'agissant de la problématique du parc Hentsch, c'est évidemment au Conseil administratif et notamment à M. Pagani de voir ce qu'on peut faire. Néanmoins, je pense que le Conseil administratif, respectivement M. Kanaan, responsable des sports, M. Pagani et M^{me} Alder, en charge de la cohésion sociale, devraient s'organiser pour installer au plus vite, non pas forcément des bowls qui sont de grosses infrastructures, des constructions en dur, mais des skate-parks. Je pense spécialement à des skate-parks fermés ou en tout cas couverts, pour que les jeunes puissent pratiquer leur sport quand il pleut et pendant l'hiver. S'agissant du skate-park de la Praille, à la route des Jeunes, je sais que certaines personnes veulent le déplacer, qu'il y a eu des critiques liées à la pollution et autre. Mais, quand on discute avec les jeunes, on constate qu'ils veulent absolument maintenir cet espace.

En l'occurrence, les rampes ne représentent pas forcément de gros investissements. Je rappelle pour mémoire qu'il y a une trentaine d'années le seul endroit où il y avait un skate-park, c'était à Thônex, dans les anciennes usines Baechler. Cet espace connaissait une énorme fréquentation. Depuis lors, il n'y a absolument plus aucun espace couvert. Les anciens aménagements sur la plaine de Plainpalais ont été détruits. A l'époque, j'avais posé la question au magistrat concernant la rampe en fer. Je lui avais demandé si elle avait été détruite ou non et si on pouvait la réinstaller à un autre endroit. Certes, depuis lors, il y a eu une évolution au niveau de la sécurité. Les parents se font du souci, la Ville s'inquiète d'être tenue pour responsable en cas d'accidents... Pourtant, au bout d'un moment, il faudrait quand même réinstaller, à différents endroits, des rampes pour le skate, pour la trottinette, voire pour le vélo. La Ville ne peut pas tout prendre en charge au niveau de la responsabilité et les parents doivent aussi équiper leurs enfants.

S'agissant des possibilités d'aménagement, j'ai donné des pistes au magistrat; je pense notamment au bas du parc des Eaux-Vives. Là, on pourrait tout à fait installer une rampe. On pourrait même prévoir une synergie entre la jeunesse et les personnes plus âgées, en aménageant, pourquoi pas, un terrain de pétanque, une fois réglés les problèmes d'autorisation. Cela pour dire qu'il n'y a pas que la problématique du parc Hentsch. Je pense que la Ville devrait investir un peu plus dans ce domaine, car cela ferait vraiment du bien à toute cette jeunesse qui est malheureusement laissée dans la rue.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je prends la parole uniquement pour rebondir sur les propos de la préopinante libéral-radical, qui disait que l'Union démocratique du centre avait retourné sa veste. Il se trouve qu'en commission, au départ, nous devions discuter du bowl, mais qu'ensuite nous avons appris qu'il y avait un problème général au niveau du parc Hentsch et, notamment, qu'il serait fermé. Alors, voyez-vous, comme le disait mon grand-père – qui était un paysan de montagne – il n'y a que les ânes qui ne changent pas d'avis!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'aimerais remercier le Conseil municipal pour ce débat très nourri, qui marque votre préoccupation apparemment unanime concernant les sports urbains, quelle que soit la forme que prendra sa concrétisation. Tout d'abord, un petit détour par le parc Hentsch: mon collègue Rémy Pagani reviendra sur ce point spécifique et sur le fait que la pétition, historiquement, faisait référence au parc Hentsch. Je pense que ce lien en tant que tel est périmé, mais il serait effectivement dommage que le parc Hentsch devienne «un jardin botanique pour privés», sachant que nous avons déjà un magnifique Jardin botanique – M. Bläsi sera d'accord avec moi – qui offre plein d'activités pour le grand public. Le week-end passé, consacré aux palmes et palmiers, a d'ailleurs connu un grand succès.

Cette parenthèse refermée, j'aimerais remercier le Mouvement citoyens genevois pour sa position. J'imagine que le Mouvement citoyens genevois votera donc des investissements dans le domaine des sports urbains et je m'en réjouis. Je le dis sans ironie, puisque le succès du skate-park de Plainpalais prouve, si besoin était, l'importance de ces sports. Au sein de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, où se trouve ma collègue Esther Alder, nous en parlons souvent. Il y a plusieurs directions qu'il faut absolument concrétiser dès que possible, dont les petits modules décentralisés dans les quartiers. Il faut d'ailleurs réhabiliter celui de Vieusseux, qui est devenu un foyer pour feux de joie, ce qui n'est pas terrible pour le skate, ainsi que le banc des Franchises. Mais il y a d'autres endroits à trouver en ville. A cet égard, on se heurte toujours au même problème, hormis le problème d'argent, qui est celui de la place. Pour ne pas entrer

Pétition: pour un bowl dans le futur parc Hentsch

en concurrence avec d'autres usages légitimes – je pense à la tranquillité dans les parcs par exemple – on doit arbitrer en permanence. Je le répète, ce qui manque le plus dans cette ville, ce sont les mètres carrés, y compris pour d'autres lieux pour la jeunesse. Que ce soit pour les sports urbains ou pour des lieux nocturnes, par exemple, on manque cruellement de mètres carrés ou de mètres cubes à prix abordables, qui conviennent à ces besoins pourtant vitaux. Cela dit, nous y travaillons.

Par ailleurs, s'agissant de lieux couverts, Monsieur Haas, ils doivent répondre à des normes, même s'ils sont provisoires, et ce n'est pas anodin. Nous souhaitons créer une halle couverte, qui figurait d'ailleurs dans le plan financier d'investissement, mais qui, malheureusement, a été suspendue dans le cadre des arbitrages. Nous l'avons mise au frigo et je le regrette, mais cette question reste sur notre écran radar, comme bien d'autres d'ailleurs. Objets de la proposition PR-971 que vous avez votée à l'unanimité, les études portant sur les centres sportifs du Bout-du-Monde-Vessy et de la Queue d'Arve-Vernets permettront de voir comment optimiser ces deux grands périmètres sportifs, en essayant de profiter de chaque mètre carré, de chaque mètre cube, et d'y intégrer – je ne garantis pas que cela marchera – la question du skate.

A propos du skate-park plus ou moins couvert à la route des Jeunes, j'avais fait une remarque concernant la pollution, mais nous n'allons en aucun cas le fermer sans avoir une solution de remplacement. Il est utilisé par les jeunes, heureusement qu'il existe. Nous sommes en discussion avec les communes de Carouge et Lancy pour voir, si dans le cadre du périmètre Praille-Acacias-Vernets, à titre provisoire ou définitif, on peut imaginer un lieu plus adéquat, qui soit couvert, à l'abri des intempéries.

En outre, il faudra aussi se pencher sur d'autres sports urbains qui s'adressent plus aux filles. Sachant que dans les skate-parks il y a plus de garçons que de filles, il faudra essayer de satisfaire des besoins différenciés, y compris pour les filles pratiquant les sports urbains. En conclusion, nous allons y travailler et nous accueillerons positivement cette pétition, si vous décidez de la renvoyer au Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens pour donner les précisions qui m'ont été demandées. Préalablement, j'aimerais faire une remarque. Il est vrai qu'il manque des installations et nous avons d'ailleurs construit le skate-park de Plainpalais parce qu'il correspondait à un besoin. Dernièrement, nous avons inauguré deux places, la place Simon-Goulart et la place de Saint-Gervais, et il se trouve qu'immédiatement des skateurs en ont pris possession. Je m'en réjouis, mais je dois dire que mes services m'ont informé que les skateurs abîmaient le beau banc en béton de la place de Saint-Gervais. Vous pouvez aller le constater: ce banc en béton est utilisé très intensément par les skateurs pour la

pratique de leur sport favori en plein centre-ville. J'avais donc le choix d'interdire le skate sur cette nouvelle place, mais j'ai choisi de faire preuve de pragmatisme. J'ai décidé de ne pas interdire et de trouver un arrangement, en mettant une barre en métal pour permettre à la fois aux gens de s'asseoir et aux skateurs d'utiliser cette installation. En effet, il serait ridicule d'interdire la place de Saint-Gervais aux skateurs et de construire à grands frais, en d'autres lieux, exactement le même type d'installation.

Dès lors que nous avons décidé d'investir moins – mais peut-être mieux – je crois que nous devons tous faire l'effort d'imaginer des solutions, telles que la rénovation du grand banc dans le parc des Franchises. Même si ce n'est pas sur notre domaine, mais sur le domaine de l'Etat, je m'engage, avec mon collègue Sami Kanaan, à prendre contact avec l'Etat de Genève pour la rénovation de ce banc.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je suis très dépité, face à la situation dans laquelle nous nous trouvons avec le parc Hentsch. J'en viens à me dire qu'en définitive, les conditions étant tellement cumulatives, nous allons devoir entretenir, avec les jardiniers de la Ville de Genève, avec les machines du SEVE, un parc privé, au profit de l'Event Center de M. Hentsch! Je trouverais extrêmement désagréable d'en arriver là et je demande donc solennellement à M. Hentsch de renoncer, par gain de paix, à la barrière prévue, telle qu'elle a été conçue. Faute de quoi, je me refuserai – je le dis très sérieusement – à entretenir ce parc, comme nous y sommes tenus conventionnellement, dès le moment où le parc nous sera remis en pleine propriété. Je tenais à préciser ma position, car cela commence à bien faire! (*Remarques.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Vanek, ce n'est pas un dialogue! Je fais voter maintenant les conclusions de la commission, c'est-à-dire le classement de la pétition. Si elles sont refusées, la pétition sera renvoyée au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 49 non contre 20 oui.

Le président. La pétition P-302 est donc renvoyée au Conseil administratif.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement signée par M. Gauthier, M^{me} Figurek et M. Carasso, qui demandent de traiter en urgence la motion M-1015 «Sauver les parcs, c'est bien; sauver les jardiniers, c'est mieux!» figurant à notre ordre du jour... Monsieur Bertinat, vous demandez la parole?

M. Eric Bertinat (UDC). Monsieur le président, j'ai une question: selon le règlement, peut-on déposer une demande d'urgence à n'importe quel moment?

Le président. Oui, si cela concerne un objet figurant à l'ordre du jour.

Je donne la parole à M. Gauthier sur la motion d'ordonnancement, pour une minute.

M. Pierre Gauthier (EàG). Avec cette motion d'ordonnancement, nous sommes effectivement dans l'actualité brûlante. Vous l'avez vu hier après-midi: le Service des espaces verts bouillonne, bien qu'on approche de l'automne... Selon les motionnaires, il est donc absolument indispensable d'aborder aujourd'hui la question de la gestion de ce service, qui participe activement au rayonnement de Genève et qui traverse un malaise extrêmement profond. Celles et ceux de nos collègues qui ont pour habitude de défendre le tourisme à Genève devraient être logiques avec eux-mêmes et prendre en compte ceux qui participent au rayonnement de Genève par le biais de l'entretien des parcs, ceux qui travaillent dans ces parcs et qui sont dans une situation difficile. Il est essentiel de pouvoir aborder la question aujourd'hui.

Le président. Je salue la présence, à la tribune du public, de M. le député François Lefort. (*Applaudissements.*)

Nous passons au vote... J'entends que le vote nominal est demandé, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordonnancement est acceptée par 35 oui contre 33 non.

Ont voté oui (35):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Giselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Tur-

gut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (33):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. La motion M-1015 sera traitée à 20 h 30... Monsieur Kanaan, vous demandez la parole?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, puisque ce Conseil municipal vient d'accepter une urgence supplémentaire, je vous informe qu'il faudra aussi traiter ce soir la proposition PR-1038, concernant le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse. S'il le faut, je dépose une motion d'ordonnancement...

Le président. Oui, préparez le document! En attendant, nous traitons les réponses du Conseil administratif.

8. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion de M^{me} Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M^{me} Ariane Arlotti, M. Sébastien Bertrand, M^{mes} Catherine Gaillard-lungmann, Ruth Lanz Aoued, M. Jacques Mino, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas et Alain Dupraz: «Limitation de la circulation pendant le pic de pollution» (M-589)¹;
- la résolution du 15 février 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Olivier Norer, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Frédérique Perler-Isaaz: «Particules fines et santé publique: pour une action rapide» (R-89)².

TEXTE DE LA MOTION M-589

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'adresser au Conseil d'Etat pour que les mesures prévues dans le Plan azur soient strictement respectées, si un taux de particules de 150 µg/m³ devait être atteint à nouveau en ville;
- de proposer également au Conseil d'Etat d'interdire toute circulation motorisée – véhicules des Transports publics genevois porteurs de filtres et véhicules d'urgence exceptés – dans l'hypercentre tant que le pic de pollution se maintiendra.

TEXTE DE LA RÉOLUTION R-89

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat de:

- mettre en œuvre des mesures pour limiter les taux de particules fines dans l'air, comme la circulation alternée des voitures, la limitation des véhicules diesels (publics et privés), la promotion de la méthode de conduite Eco-Drive, la protection des non-fumeurs;

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6650.

² «Mémorial 163^e année»: Développée, 6651.

- sensibiliser la population, et plus particulièrement les personnes à risque, aux dangers spécifiques liés à la présence de particules fines dans l'air et aux mesures à prendre pour tenter de s'en protéger.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a écrit le 5 juillet 2006 au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a répondu le 20 septembre 2006 et le Conseil administratif a pris acte de ce courrier lors de sa séance du 4 octobre 2006 (voir copies en annexe).

Cet objet est donc classé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)
Motion et résolution: pollution de l'air

1435

Séance CA du 05.07.2006

CONSEIL ADMINISTRATIF

MM. Ferrazino
de Dardel
Macherel
Mme Charollais
M. Prina

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
WWW.VILLE-GE.CH

Dossier - Mis



VILLE DE
GENÈVE

Conseil d'Etat de la République et canton
de Genève
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 5 juillet 2006

**Motion n° 589 intitulée : « Limitation de la circulation pendant le pic de pollution » et
résolution n° 89 intitulée : « Particules fines et santé publique : pour une action rapide »**

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Votre Conseil cherche à réduire durablement les émissions de polluants atmosphériques au travers du Plan de mesures OPair 2003-2010 dans lequel des mesures saisonnières visant à limiter les émissions de gaz précurseurs de l'ozone (Plan de mesures Ozone) sont notamment inscrites. L'adoption du Plan azur en février dernier souligne l'importance que vous accordez à cette question.

Toutefois, après avoir connu des pics de pollution atmosphérique particulièrement élevés cet hiver et en prévision des pics d'ozone qui pourraient survenir cet été, notre Conseil estime que les mesures prises jusque-là sont insuffisantes pour éviter que de tels événements ne se produisent.

En date du 13 mai 2005, Monsieur Christian Ferrazino était d'ailleurs intervenu auprès de Monsieur Robert Cramer afin d'exprimer la nécessité de voir adopter par le Conseil d'Etat des dispositions permanentes et durables, qui déploient leurs effets tout au long de l'année. Notre Conseil s'est également inquiété, dans son courrier du 6 juillet 2005, que les recommandations sanitaires adressées à la population ne soient pas accompagnées de réelles mesures de restriction permettant d'agir sur les émissions de gaz précurseurs.

Le Conseil municipal, préoccupé par le dépassement régulier des valeurs limites d'émissions fixées par la Confédération et soucieux de prévenir une nouvelle crise, a accédé en date du 10 avril 2006, la motion n°589 intitulée : « Limitation de la circulation pendant le pic de pollution » et la résolution n°89 intitulée : « Particules fines et santé publique : pour une action rapide » que vous trouverez pour traitement en annexe. Il souhaite que soient rapidement mises en œuvre des mesures pour limiter le taux de particules dans l'air. Il demande en outre que les mesures prévues dans le Plan azur soient strictement respectées, si un taux de particules fines de 150 µg/m³ devait être atteint à nouveau en ville.

Motion et résolution: pollution de l'air

La Ville de Genève demande unanimement que différentes mesures soient appliquées, telles que la circulation alternée des voitures, la limitation des véhicules diesel (publics et privés), ou encore l'interdiction de toute circulation motorisée – véhicules des Transports publics genevois porteurs de filtres et véhicules d'urgence exceptés – dans l'hypercentre tant que le pic de pollution se maintiendra.

Notre commune demande par ailleurs que la population, et plus particulièrement les personnes à risque, soit sensibilisée aux dangers spécifiques liés à la présence de particules fines et autres polluants dans l'air et aux mesures à prendre pour s'en protéger.

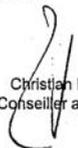
Il s'agit de ne pas attendre que la valeur d'alarme soit atteinte pour prendre des dispositions, mais bien d'anticiper et d'agir alors qu'il est encore possible d'inverser la tendance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

ALL NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Jacques Moret
Directeur général



Christian Ferrazino
Conseiller administratif

Annexes: M-589 et R-89

Motion et résolution: pollution de l'air



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 20 septembre 2006

Le Conseil d'Etat

14047 - 2006

Conseil administratif de la
 Ville de Genève
 Palais Eynard
 Rue de la Croix-Rouge 4
 Case postale 3983
 1211 Genève 3

Ville de Genève Direction générale
Reçu le: 22 SEP. 2006 Séance CA du 4 OCT. 2006
Décision:
M. H. H. Müller Müller Müller Müller

Concerne : Motion n° 589 intitulée : « Limitation de la circulation pendant le pic de pollution » et résolution n° 89 intitulée : « Particules fines et santé publique : pour une action rapide »

Monsieur le Maire,
 Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de votre courrier, du 5 juillet 2006, et vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion et de la résolution adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Ces deux interventions - demandant que des mesures sévères soient prises - témoignent de la sensibilité des citoyens au danger que présente la qualité de l'air insuffisante à Genève. Elles vont parfaitement dans le sens des démarches effectuées par le Conseil d'Etat depuis de nombreuses années et nous poussent à renforcer encore notre action.

Ainsi, à la suite des pics de pollution survenus en février dernier, le Conseil d'Etat a mis sur pied un plan de lutte contre les épisodes de pollution aux particules fines, comprenant trois lignes d'action :

- Un "Plan d'information particules", calqué sur le Plan d'information Ozone en vigueur de mai à septembre, a été instauré. Il sera repris pendant la saison hivernale à venir, éventuellement complété par des recommandations et des incitations supplémentaires. La population, en particulier les groupes à risque, seront donc informés des niveaux de pollution mesurés et des dispositions à prendre pour se protéger.
- Le règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H 1 05.04) a été modifié pour permettre la mise en place de la circulation alternée en cas de dépassement de la valeur de 150 microgrammes par mètre cube ($150 \mu\text{g}/\text{m}^3$) de particules fines en moyenne par 24 heures. Cette mesure d'urgence sera introduite par le Conseil d'Etat lorsque les conditions fixées dans le règlement seront réunies. Une réunion de la cellule chargée d'évaluer la situation en cas de mise en œuvre d'une mesure d'urgence, organisée en vue des pics d'ozone enregistrés en juillet dernier, a permis de constater que le dispositif du plan Azur est prêt à être appliqué si nécessaire.

- Plusieurs des mesures d'assainissement de la qualité de l'air, prises dans le cadre du Plan de mesures OPair 2003-2010 depuis avril 2003 déjà, permettent de limiter la pollution due aux particules fines. En effet, à Genève, les particules fines sont émises pour une très large part par le trafic, les chauffages et certaines activités industrielles. Les mesures du Plan OPair concernant la mobilité, l'utilisation de l'énergie et la réduction des émissions polluantes des chantiers contribuent toutes à limiter les émissions de particules fines. Cependant, leur effet ne se développe que lentement. Il s'agit de prendre des dispositions sur le long terme, bien avant que les pics de pollution ne surviennent, de manière à éviter que les valeurs d'alarme ne soient atteintes.

Outre ces actions mises en place à Genève l'hiver dernier déjà, les services spécialisés genevois collaborent actuellement à un groupe de travail inter-cantonal, chargé par la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) de lui faire des propositions de mesures de limitation des émissions de particules fines à mettre en place sur l'ensemble du territoire suisse de manière préventive ou en urgence. Le canton de Genève a d'ores et déjà prévu d'appliquer les mesures qui seront adoptées par la DTAP. Les autorités genevoises sont aussi en discussion avec les autres cantons romands qui souhaitent coordonner leurs actions en matière d'information et de limitation des émissions en cas d'épisode de pollution aux particules fines. Les décisions de la DTAP et des cantons romands seront prises au début de l'automne.

Il faut rappeler aussi que le Conseil fédéral a adopté, en juin dernier, un Plan d'action destiné à limiter les émissions de particules fines, démarche qui s'ajoute aux mesures déjà mises en place par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Un projet très prometteur en cours de développement par la Confédération consiste en l'élaboration d'un système d'identification des véhicules à moteur permettant de classer ceux-ci non seulement suivant leur rendement énergétique (étiquette Energie) mais également suivant leur impact environnemental. Ce n'est, en effet, que lorsqu'on disposera d'un tel outil qu'il sera possible d'interdire l'accès des centres-villes aux véhicules polluants. Le Conseil d'Etat pourra alors envisager une telle mesure pour l'agglomération genevoise.

Enfin, l'examen prochain de l'initiative populaire cantonale 129, intitulée "Fumée passive et santé", par la commission de la santé du Grand Conseil permettra de déterminer les mesures à prendre pour protéger la santé des non fumeurs qui, par l'exposition à la fumée passive du tabac, sont soumis à une exposition prolongée de particules fines.

En espérant que ces informations répondent de manière satisfaisante aux demandes formulées par votre Conseil administratif et par le Conseil municipal au travers de la résolution n° 89 et de la motion n° 589, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :



Robert Hensler

Le président :



Pierre-François Unger

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017» (M-1058)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et d'accorder un soutien accru au projet de la buvette de la pointe de la Jonction. Le Conseil administratif s'appuiera notamment sur les 34 mesures potentielles d'amélioration du projet de la BPJ mises en évidence par l'ARV dans son rapport d'activité du 25 octobre 2012.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance du texte de la motion M-1058 et est aujourd'hui en mesure d'apporter les réponses suivantes.

En 2011, sous l'impulsion des Unités d'action communautaires (UAC) du Service social, qui a déposé les demandes d'autorisation, et des travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse, Un été à la pointe a été organisé en 2011.

L'objectif de ce projet était de reconquérir un espace en friche, occupé par une population marginale, dans un contexte où la Ville et l'Etat voulaient équiper les bords du Rhône de pontons destinés à la baignade.

Afin d'organiser au mieux cette action, des contacts ont été établis avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (besoins en sanitaires, en électricité, en eau courant et évacuation des eaux usées), la Capitainerie, le Canoë club et le rafting, le Service de la sécurité et de l'espace publics, Service Voirie – Ville propre, le Service logistique et manifestations, les agents de police municipaux et la police cantonale.

Au vu des délais extrêmement courts pour mettre en œuvre ce projet, aucune des installations souhaitées n'ont pu se réaliser et Un été à la pointe a eu lieu avec des moyens limités (mise à disposition de sanitaires et d'électricité par le Canoë club, etc.).

¹ «Mémoire 170^e année»: Développement, 6089.

De son côté, le Service de la jeunesse a mis à disposition trois jeunes pour la tenue du bar et la manutention sur place, et un civiliste pour l'entretien de l'infrastructure et l'approvisionnement, un bar sur mesure avec du matériel, du mobilier et un système de fermeture (cadenas), une sonorisation, du matériel électrique, ainsi que deux tentes ont été fournis.

L'ARV s'est beaucoup investie dans ce projet et est devenue le principal partenaire de la Ville. Une convention a ainsi été signée entre la Ville et ladite association pour préciser les rôles et responsabilités des acteurs engagés dans l'exploitation de cette buvette saisonnière.

L'évaluation de l'opération, en fin de saison, a mis en évidence deux grands problèmes, à savoir la précarité des infrastructures, ainsi que les nuisances sonores qui ont entraîné des plaintes des voisins.

En 2012, le Service social et le Service de la jeunesse, sur la base du bilan 2011, ont décidé de rendre autonome le projet Un été à la pointe. C'est ainsi que l'ARV est devenue l'organisatrice de l'édition 2012.

Le Service de la jeunesse a mis à disposition le même personnel, la même infrastructure, et un container frigorifique. Après avoir consulté le Service de protection contre le bruit et les rayonnements (SPRB) le Service de la jeunesse a installé les appareils de mesure et de régulation du son.

Le Service logistique et manifestations et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ont, quant à eux, installé des installations sanitaires et une douche à proximité de la terrasse, ainsi qu'une ligne électrique autonome.

A cela, il faut ajouter que le département de la cohésion sociale et de la solidarité a versé une contribution de 9000 francs pour un soutien à la programmation des activités.

Le bilan de l'été 2012, réalisé par l'ARV, a mis en évidence les améliorations apportées, mais a souligné l'insuffisance des infrastructures. L'ARV a alors proposé un nouveau système de pilotage réunissant l'Etat et la Ville, en même temps que des états généraux autour de cette buvette, ce qui paraissait, aux yeux des services impliqués, quelque peu exagéré.

De son côté, le Service de la jeunesse a estimé nécessaire de clarifier la situation: l'installation tendant à se pérenniser, il apparaissait nécessaire de lancer un appel à projets afin d'attribuer la gestion du site en toute transparence et équité.

En 2013, la complexité du dossier et le nombre croissant d'intervenants, à savoir l'ARV, les Services industriels de Genève, le Canoë club et rafting de Genève, le SPRB, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service social et le Service de la jeunesse, n'ont pas permis de parvenir à un accord pour organiser cet appel à projets dans les temps pour l'été 2013.

Motion: buvette de la pointe de la Jonction

De plus, les problèmes d'infrastructure étaient toujours d'actualité et ne permettaient guère de continuer à engager des jeunes dans de bonne condition pour l'exploitation de cette buvette.

Enfin, au vu du rapport du SPRB, il était fort probable que les animations musicales ne seraient pas autorisées.

En février 2013, le Service de la jeunesse a donc décidé de renoncer à co-organiser cette buvette avec l'ARV, ce qui n'empêchait nullement cette association de solliciter les autorisations nécessaires pour réaliser un projet remodelé.

L'ARV a malheureusement attendu trop longtemps pour faire ces demandes d'autorisation et le Canton a, dans l'intervalle, autorisé une autre association – l'Association pour la jeunesse des Pâquis – à s'installer sur le site.

Lors de sa session d'avril 2013, le Conseil municipal accepta la motion M-1058 intitulée «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017». Le département de la construction et de l'aménagement ainsi que le département de la cohésion sociale et de la solidarité ont décidé de reprendre le dossier, en concertation avec le Département de l'urbanisme du Canton.

Ainsi, il a été décidé que, pour l'été 2013:

- l'Etat ne donnerait pas suite à la demande d'autorisation formulée par l'Association pour la jeunesse des Pâquis;
- l'ARV pourrait solliciter les autorisations nécessaires pour monter sa buvette saisonnière sur le même site qu'en 2012, ainsi qu'une subvention ponctuelle auprès de la direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité;
- le Service de la jeunesse mettrait à disposition de l'ARV les mêmes infrastructures matérielles qu'en 2012, à l'exclusion de tout autre soutien.

En parallèle, il a également été décidé de mener une étude de faisabilité afin de pérenniser, dès 2014, cette buvette et de lancer, au moment opportun, un appel d'offre pour l'exploitation de cette future infrastructure.

Depuis lors, l'ARV a sollicité le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour une subvention ponctuelle de 15 000 francs d'aide à son fonctionnement en complément d'autres sources de financement émanant de la Loterie romande ou des recettes estimées de la buvette.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur Pagani, j'interviens sur votre réponse à la motion M-1058... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai annoncé que nous terminerions à 19 h. Ceux qui veulent partir peuvent le faire, mais sur la pointe des pieds! Laissez parler ceux qui veulent intervenir...

M^{me} Sarah Klopmann. J'aurais voulu savoir où en étaient les négociations avec l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), s'agissant du maintien de sa buvette à la pointe de la Jonction pour 2014, et même pour les années suivantes. Puisqu'il est écrit que vous êtes en train d'en discuter, j'aurais voulu savoir si cela avait avancé, et comment cela se profilait...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vais attendre que les gens qui veulent partir soient partis... Madame Klopmann, vous m'avez déjà interpellé à tort sur cette affaire, en me créditant de propos que je n'avais pas tenus... Je vous ai répondu de manière très précise que ce dossier dépendait de votre magistrature, M^{me} Esther Alder, puisque c'est elle qui est en charge du subventionnement. Cet été encore, elle a subventionné cette association. En ce qui concerne l'implantation de la buvette, elle ne dépend pas de mes services, mais de l'Etat de Genève, puisque le terrain lui appartient. J'entends que vous compreniez que mon département n'a plus rien à voir dans cette affaire, ce d'autant que mon collègue Barazzone et moi-même avons demandé à M^{me} Künzler de revoir l'ensemble de la sécurisation dans ce lieu, qui est effectivement accidentogène, comme on a pu le constater encore ces dernières semaines.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. La salle est presque vide et je lève la séance... Nous traiterons la motion d'ordonnancement de M. Kanaan à la reprise, à 20 h 30.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1394 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1394 |
| 3. Questions orales | 1394 |
| 4. Motion du 17 septembre 2013 de M ^{me} et MM. Pierre Gauthier,
Grégoire Carasso et Nicole Valiquer Grecuccio: «SEVE?... Ire!»
(M-1092). | 1401 |
| 5. Motion du 17 septembre 2013 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso,
Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Bri-
gitte Studer, Morten Gisselbaek, Anne Moratti, Frédérique Perler-
Isaaz et Yves de Matteis: «Pour en terminer avec le dumping des dits
«Emplois de solidarité – EdS» (M-1093) | 1402 |
| 6. Projet de délibération du 25 juin 2013 de MM. Daniel Sormanni,
Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten et Morten Gisselbaek: «Ver-
sement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le
logement social» (PRD-69). | 1404 |
| 7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la péti-
tion du 19 février 2013: «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch»
(P-302 A). | 1410 |
| 8. Réponse du Conseil administratif à: | |
| – la motion de M ^{me} Vera Figurek, M. Christian Zaugg,
M ^{me} Ariane Arlotti, M. Sébastien Bertrand, M ^{mes} Catherine Gaillard-
Iungmann, Ruth Lanz Aoued, M. Jacques Mino, M ^{me} Gisèle Thié-
vent, MM. François Sottas et Alain Dupraz: «Limitation de la cir-
culation pendant le pic de pollution» (M-589); | |
| – la résolution du 15 février 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jean-
Charles Rielle, Olivier Norer, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et
Frédérique Perler-Isaaz: «Particules fines et santé publique: pour
une action rapide» (R-89). | 1433 |
| 9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de
MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso,
Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, | |

Pascal Spuhler, M ^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017» (M-1058)	1439
10. Propositions des conseillers municipaux	1442
11. Interpellations	1443
12. Questions écrites	1443

Le mémorialiste:
Ramzi Touma